

Commune de LOCMARIAQUER

Département du MORBIHAN (56)

Plan Local d'Urbanisme

1 - Rapport de présentation

Vu pour être annexé à la délibération municipale du 24 juin 2019 Le Maire,



SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	p. 6
1. Les objectifs de l'élaboration du PLU	р. 6
2. La situation administrative	р. 7
3. La situation institutionnelle	p. 7
PARTIE 1 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	p. 8
Chapitre 1 : Contexte de l'évaluation environnementale	p. 9
1. Cadre réglementaire	p. 9
2. Articulation de l'évaluation environnementale du PLU avec les autres plans et documents	·
supracommunaux	р. 9
3. La méthodologie	p. 14
Chapitre 2 : Etat initial de l'environnement	p. 17
1. Les milieux physiques	р. 17
2. Les milieux biologiques	p. 27
3. Les ressources, les risques et les pollutions	p. 48
4. Le cadre de vie et les nuisances	p. 56
Synthèse de l'état initial de l'environnement	p. 59
DARTIE O TERRITORIE ET RODINATIONA	4.0
PARTIE 2 : TERRITOIRE ET POPULATION	p. 60
Chapitre 1 : Dynamiques socio-économiques	p. 61
1. Evolutions démographiques	р. 61
2. Evolution du parc de logements	р. 65
3. Dynamiques économiques	p. 69
Chapitre 2 : Organisation de territoire	p. 77
1. Analyse paysagère	р. 77
2. Patrimoine bâti	р. 81
3. Patrimoine mégalithique	р. 84
4. Dynamiques d'urbanisation	р. 85
5. La consommation foncière de 1999 à 2009	р. 86
6. Typologie des noyaux bâtis	р. 87
7. Ressources foncières mobilisables	р. 93
8. Déplacements	р. 95
Synthèse du diagnostic et définition des enjeux territoriaux	p. 98
PARTIE 3 : PROJET DE PLU – Justifications des choix retenus	p. 100
Chapitre 1 : ELABORATION DU PLU ET CHOIX RETENUS	p. 101
1. Les grandes lignes du PADD : besoins identifiés	p. 101
2. Les grandes lignes du PADD : les orientations d'urbanisme du PADD	p. 103
3. Les grandes lignes du PADD : tes orientations à dibattisme du PADD 3. Les grandes lignes du PADD : stratégie réglementaire	р. 103 р. 104
	•
Chapitre 2 : JUSTIFCATIONS DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE REGLEMENT GRAPHIQUE 1. Les secteurs à vocation d'habitat	p. 109
	p. 109
2. Les secteurs à vocation d'équipement	p. 110
3. Les secteurs à vocation économique	p. 110
4. Les secteurs à vocation de loisirs	p. 110
5. Les secteurs à vocation agricole et aquacole	p. 111
6. Les secteurs à vocation naturelle	p. 112
7. Tableau des surfaces	р. 113

Chapitre 3: JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE REGLEMENT ECRIT	р. 117
1. Vocation des zones	p. 117
2. Critères nécessaires à la viabilisation	p. 117
3. Critères définissant les formes urbaines	p. 118
4. Critères définissant les aspects extérieurs des constructions	p. 119
5. Critères définissant la performance énergétique des constructions	p. 120
6. Critères définissant la structuration des espaces publics	p. 120
	. OE! 4E! IT ET
Chapitre 4 : JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LES ORIENTATIONS D'AMEN.	
DE PROGRAMMATION	p. 121
Chapitre 5 : LES OUTILS REGLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES UTILES A L'ATTEINTE DES OBJEC	TIFS FT
ORIENTATIONS DU PADD	p. 122
1. Les zones humides et cours d'eau	p. 122
Les Espaces Boisés Classés	p. 129
3. Les éléments du paysage à préserver	p. 127
4. Les emplacements réservés	p. 133
5. Les linéaires commerciaux	p. 134
6. Les périmètres de diversité commerciale	p. 134
7. La servitude d'attente de projet	p. 135
8. Les marges de recul des routes départementales et voie express	p. 135
9. La protection des sites archéologiques	p. 135
10. Les bâtiments susceptibles de changer de destination	p. 137
11. Les servitudes d'utilité publique	p. 137
12. Les zones de submersions marines	p. 137
	•
Chapitre 6 : LE RESPECT DES TEXTES ET DOCUMENTS SUPERIEURS	p. 139
1. Prise en compte des principes généraux de l'urbanisme	p. 139
2. Compatibilité avec les lois ENE, ALUR et AAAF	p. 141
3. Compatibilité avec la loi Littoral	p. 152
4. Compatibilité avec le SCoT d'Auray Quiberon Terre Atlantique	p. 171
5. Compatibilité avec le PLH d'Auray Quiberon Terre Atlantique	p. 179
6. Compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel	p. 180
7. Compatibilité avec le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan	p. 181
8. Compatibilité avec la charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	р. 181
PARTIE 4 : LES INCIDENCES DU PROJET DE PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	p. 182
Chapitre 1 : L'évaluation des incidences à l'échelle de la commune	p. 183
1. Les milieux physiques	p. 183
2. Les milieux biologiques	p. 184
3. Ressources, pollutions, risques	p. 190
4. Cadre de vie et nuisances	p. 194
	•
Chapitre 2 : L'évaluation des incidences liées à l'urbanisation future	p. 195
1. Méthodologie	p. 195
2. Analyse environnementale des zones d'urbanisation future	p. 196
3. Incidences de l'urbanisation en extension pour les secteurs voués à l'habitat	p. 197
4. Incidence des zones d'ouverture à l'urbanisation dédiées aux équipements d'intérêt collectif	p. 204
Chapitre 3 : L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000	p. 210
1. Cadre réglementaire et contenu de l'évaluation d'incidences	p. 210

Commune de LOCMARIAQUER	Plan Local d'Urbanisme
 Présentation succincte du projet de PLU et des sites Natura 2000 Analyse des incidences prévisibles du PLU sur le site Natura 2000 	p. 211 p. 213
LES INDICATEURS DE SUIVI Chapitre 1 : Les indicateurs environnementaux Chapitre 2 : Les indicateurs de population	p. <mark>222</mark> p. 223 p. 224

RESUME NON TECHNIQUE

p. 226

CONTEXTE GENERAL

1. Les objectifs de l'élaboration du PLU

Par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2012, les élus de LOCMARIAQUER ont décidé de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour la commune.

La commune est en effet couverte jusqu'à aujourd'hui par un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 16 juillet 1990.

Les objectifs de l'élaboration d'un PLU pour LOCMARIAQUER sont principalement :

- L'intégration de l'ensemble des dispositions législatives en vigueur et notamment la prise en compte de la loi SRU du 13 décembre 2000, la loi ENL du 13 juillet 2006, la loi ENE des 3 août 2009 et 12 juillet 2010, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.
- La mise en conformité du document d'urbanisme, notamment avec les documents existants : le SCoT d'Auray Quiberon Terre Atlantique, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer et du SDAGE Loire Bretagne.

Les objectifs définis dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU sont :

- de disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions règlementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement,
- de déterminer les possibilités d'un développement raisonné de l'habitat et des activités économiques en limitant la consommation de l'espace, en évitant l'étalement urbain et privilégiant des formes urbaines favorisant la densification,
- d'engager une réflexion pour définir des secteurs où il conviendrait d'engager une requalification urbaine,
- de définir les éléments paysagers et espaces naturels ainsi que les éléments du patrimoine à préserver et mettre en valeur,
- de prendre en compte l'inventaire des zones humides, du schéma directeur des eaux pluviales en cours de réalisation,
- de maintenir et conforter les zones à vocation agricole afin de pérenniser et favoriser les activités primaires sur le territoire de la commune,
- de revoir les équipements et infrastructures publics nécessaires dans l'avenir.

Les modalités de la concertation prévues lors de la procédure sont :

- des informations régulières sur le déroulement des études et de la procédure via le site internet de la commune, et le bulletin d'information communal ;
- des articles dans la presse locale
- une exposition à la mairie pendant une durée de 15 jours minimum des documents graphiques présentant d'une part le diagnostic initial de la commune, d'autre part, les enjeux et objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement,
- une exposition à la mairie pendant une durée de 15 jours minimum du projet de zonage du PLU et de son règlement,
- l'organisation de 2 réunions publiques avec l'urbaniste chargé de l'étude.

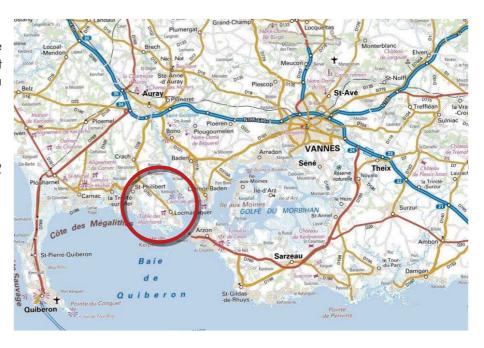
2. La situation géographique

La commune de LOCMARIAQUER se situe au niveau de l'entrée du Golfe du Morbihan, à 15km d'Auray, 30km de VANNES et 55km de LORIENT.

La commune est frontalière en limite terrestre de SAINT-PHILIBERT et CRAC'H; et par la façade maritime à BADEN, LARMOR-BADEN et ARZON.

Sa superficie est de 10,99km².

Elle comptait 1600 habitants en 2012 selon l'INSEE.



3. La situation institutionnelle

LOCMARIAQUER fait partie des structures administratives suivantes :

- Canton d'AURAY
- Pays d'AURAY
- La Communauté de communes Auray Quiberon Terre
 Atlantique, issue de la fusion de 4 communautés de communes.

Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) regroupe 24 communes sur une superficie de 520 km². Elle compte 86000 habitants.

La fusion s'est accompagnée d'un transfert intégral des compétences et des services exercés précédemment par les différentes communautés de communes :

- Mobilités
- Eau, protection des milieux et assainissement
- Gestion et valorisation des ressources
- Environnement et solidarités
- Habitat
- Développement économique
- Sport, culture et petite enfance
- Services à la population et aux communes



PARTIE 1: ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1. Le cadre réglementaire

La Directive européenne N°2001.42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement pose le principe d'une prise en compte en amont de l'environnement par le biais d'une évaluation environnementale des plans et programmes préalablement à leur adoption.

Le plan local d'urbanisme de la commune de LOCMARIAQUER fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à l'article L104-2 (ancien L 121-10) du code de l'urbanisme qui stipule :

« Font également l'objet d'une évaluation environnementale...:

... »

Les plans locaux d'urbanisme :

a. Qui sont susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement, au sens de l'annexe II à la directive 2001 / 42 / CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001, précitée, compte tenu notamment de la superficie du territoire auquel ils s'appliquent, de la nature et de l'importance des travaux et aménagements qu'ils autorisent et de la sensibilité du milieu dans lequel ceux-ci doivent être réalisés;

Et ceux dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 ainsi que les communes littorales (articles R104-9 et R104-10 CU).

Par ailleurs, font l'objet d'une évaluation des incidences sur le ou les sites Natura 2000 du territoire en application du 1° du III de l'article L. 414-4 CE: Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et de l'article L. 104-1 du code de l'urbanisme;

Le rapport d'évaluation environnementale présenté ci-dessous présente :

- Partie 1 Contexte de l'évaluation environnementale comprenant :
 - 1. Cadre réglementaire
 - 2. Articulation de l'évaluation environnementale du PLU avec les autres plans et documents supra-communaux
 - 3. Méthodologie
- Partie 2 Etat initial de l'environnement
- Partie 3 Evaluation des incidences du projet sur l'environnement comprenant :
 - 1. Evaluation d'incidences à l'échelle communale
 - 2. Evaluation d'incidence de l'urbanisation future (zone AU)
 - 3. Evaluation d'incidences Natura 2000
- Partie 4 Indicateurs de suivi
- Partie 5 Résumé non technique

2. L'articulation de l'évaluation environnementale du PLU avec les autres plans et documents supracommunaux

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de planification qui traduit un projet de territoire. Le PLU doit néanmoins être compatible avec les documents supra-communaux (SCOT, PNR, ...). Il s'inscrit dans un cadre juridique complexe et doit respecter les grandes lois nationales.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – SCOT DU PAYS D'AURAY

Le Pays d'Auray a prescrit l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui a été approuvé le 14 février 2014.

Le SCOT a pour objectif de :

- Mettre en cohérence et coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de loisirs, de déplacements et d'implantations économiques et commerciales;
- Assurer le développement en prenant en compte les impacts du projet sur l'environnement, en déterminant les espaces et sites à protéger, en réduisant les risques et nuisances, etc.;
- Planifier l'implantation des équipements majeurs : voiries, équipements techniques, etc.

Son élaboration répond à différents principes fixés par la législation, qui traduisent en matière d'urbanisme la notion de développement durable, notamment :

- Le principe d'équilibre entre la maîtrise du développement urbain, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages,
- Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale pour prévoir des capacités de constructions et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination des besoins présents et futurs,
- Le principe de respect de l'environnement qui passe par l'utilisation économe de l'espace, la maîtrise des déplacements, la préservation de l'environnement, la prévention des risques...

Le SCOT a donc pour objet d'harmoniser les différentes politiques publiques sur le territoire du Pays d'Auray. Le SCOT, « document d'ensemble supra communal » définit des orientations et s'inscrit donc dans un rapport de compatibilité avec les autres documents, ce qui ne signifie pas conformité.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présente quatre grands axes :

- Le renforcement du capital paysager et environnemental : un impératif pour la qualité de vie, la cohésion sociale, la structuration, et les coopérations ;
- Un développement économique fondé sur les qualités intrinsèques du Pays pour mieux élever sa valeur ajoutée économique, sociale et environnementale ;
- Une urbanité multi-communale pour des modes de vies différents mais conciliés ;
- Des objectifs de développement qui appellent une rupture dans le niveau de maîtrise des stratégies foncières et des modes constructifs.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Auray Quiberon Terre Atlantique a adopté son Programme Local de l'Habitat le 25 mars 2016, son délai s'étend sur les 5 prochaines années : de 2016 à 2021. Le PLH a pour objectif de définir les grandes orientations au niveau communautaire de l'habitat en matière de développement et réhabilitation de l'offre de logement.

En cohérence avec les objectifs du SCoT, il fixe les objectifs suivants :

- Aider les jeunes ménages à accéder à la propriété
- Accompagner le vieillissement de la population
- Mieux maîtriser la ressource foncière et son coût
- Mieux adapter l'offre locative sociale à la demande.

Il fixe également les objectifs suivants :

- Accompagner la transition énergétique
- Offrir des solutions en matière d'hébergement d'urgence
- Répondre à la question du logement des travailleurs saisonniers
- Accompagner et renforcer le développement économique du territoire

Il détermine des objectifs de production de logements pour la commune à l'horizon 2021 :

- Réalisation de 33 logements par an

- Dont 15% de logements locatifs sociaux (30 au total)
- Dont 15% de logements en accession aidée (30 au total)

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Le PNR « Golfe du Morbihan » a été créé le 2 octobre 2014. Il regroupe 30 communes dont LOCMARIAQUER.

La charte du PNR comprend 3 grands axes, déclinés en 8 orientations :

Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le territoire

- Orientation 1 : préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du "Golfe du Morbihan"
- Orientation 2 : Préserver l'eau, patrimoine universel
- Orientation 3 : Valoriser la qualité des paysages du "Golfe du Morbihan"
- Orientation 4 : Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du "Golfe du Morbihan"

Axe 2 : Assurer pour le "Golfe du Morbihan" un développement soutenable

- Orientation 5 : Assurer un développement et un aménagement durables du "Golfe du Morbihan"
- Orientation 6 : Assurer une gestion économe de l'espace

Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire "Golfe du Morbihan"

- Orientation 7 : Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
- Orientation 8 : Développer l'"école du parc" ouverte sur le monde

LE SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM)

Les schémas de mise en valeur de la mer sont des outils d'aménagement du territoire et de porter à connaissance. Ils visent dans le droit français à une meilleure intégration et valorisation du littoral dans une démarche globale d'aménagement durable du territoire. Ils sont validés par la préfecture pour des zones définies du littoral pouvant inclure différents milieux terrestres et/ou marins : estuaire, lagune, zones humides et milieux arrière-littoraux, port, zones urbaines adjacentes.

Le SMVM du Golfe du Morbihan a été approuvé le 10 février 2006, en tant que document de planification, il définit des objectifs et des orientations générales :

Garantir la qualité des eaux

- Faire de l'assainissement, une démarche globale
- Poursuivre les démarches contre la pollution diffuse d'origine agricole
- Lutter contre les pollutions maritimes

Préserver les richesses des écosystèmes

- Conserver les habitats naturels
- Préserver les espèces faunistiques et floristiques remarquables
- Préserver ou restaurer les fonctions écologiques du territoire

Améliorer les modalités d'exploitation de la conchyliculture et des pêches maritimes

- Maintenir le potentiel de production conchylicole
- Concilier pêche maritime et protection de la biodiversité

Maîtriser les activités nautiques et les accès à la mer

- Contenir le développement de la plaisance
- Anticiper l'extension des autres activités de loisirs
- Préserver les plages et les activités balnéaires

- Améliorer la sécurité maritime

Contenir l'urbanisation et préserver les paysages

- Décliner les modalités d'application spatiale des lois d'urbanisme
- Garantir l'attrait des paysages

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

À l'échelle régionale, la mise en œuvre de la trame verte et bleue se concrétise par l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), copiloté par l'État et la Région. Le SRCE Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015. Il s'organise autour de 4 thèmes déclinés en 16 orientations :

Thème A : Une mobilisation cohérente du territoire régional en faveur de la trame verte et bleue

- Orientation 1 : Accompagner la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique.
- Orientation 2 : Conforter et faire émerger des projets de territoire en faveur de la trame verte et bleue.
- Orientation 3 : Améliorer la cohérence des politiques de protection et de gestion des espaces naturels et des espèces en faveur de la trame verte et bleue.
- Orientation 4 : Améliorer la cohérence des autres politiques sectorielles, en faveur de la trame verte et bleue.
- Orientation 5 : Communiquer, sensibiliser et former sur la trame verte et bleue.

Thème B : L'approfondissement et le partage des connaissances liées à la trame verte et bleue

- Orientation 6 : Poursuivre et affiner l'identification des milieux contributifs de la trame verte et bleue.
- Orientation 7 : Améliorer les connaissances sur les fonctionnalités de la trame verte et bleue et sur ses interactions avec les activités humaines.
- Orientation 8 : Mutualiser et partager les connaissances sur la trame verte et bleue

<u>Thème C</u>: <u>La prise en compte de la trame verte et bleue dans le cadre des activités économiques et de la gestion</u> des milieux

- Orientation 9 : Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau et les fonctionnalités
- liées aux interfaces entre trame ver te et trame bleue.
- Orientation 10 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l'agriculture.
- Orientation 11: Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à la forêt.
- Orientation 12 : Préserver et restaurer les landes, pelouses, tourbières et les milieux naturels littoraux contributifs des connexions terre-mer.

<u>Thème D : La prise en compte de la trame verte et bleue dans le cadre de l'urbanisation et des infrastructures</u> linéaires

- Orientation 13 : Préserver et restaurer les continuités écologiques à travers les documents et opérations d'urbanisme, à toutes les échelles de territoire.
- Orientation 14 : Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs.
- Orientation 15 : Réduire la fragmentation des continuités écologiques liée aux infrastructures linéaires existantes
- Orientation 16 : Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures depuis la conception jusqu'aux travaux, en privilégiant l'évitement des impacts

LE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE (SRCAE)

Il s'agit d'un document cadre pour les Plans climat-énergie territoriaux (PCET) et documents d'urbanisme des territoires, le schéma s'adresse plus globalement à l'ensemble des acteurs économiques et politiques de Bretagne afin que les enjeux climatiques, énergétiques et de la qualité de l'air, fassent partie intégrante des futures décisions stratégiques et opérationnelles à tous les niveaux. Le SRCAE constitue un document d'orientations générales sur lequel s'appuieront nombre de documents qui devront être compatibles.

Le projet de SRCAE définit des objectifs et des orientations stratégiques à l'horizon 2020 et 2050 en matière de :

- lutte contre la pollution atmosphérique,
- maîtrise de la demande énergétique,
- développement des énergies renouvelables,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- adaptation au changement climatique.

Le SRCEA de la région Bretagne a été arrêté le 4 novembre 2013, il comporte 32 orientations stratégiques qui sont ensuite déclinées en différentes actions.

LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

Auray Quiberon Terre Atlantique n'est pas encore dotée d'un PCET. Cependant celui-ci est en cours d'études, la mise en œuvre des actions est programmée pour 2017.

LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE

Le SDAGE a été institué par la loi sur l'eau de 1992. Il établit les orientations de la gestion de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Le nouveau SDAGE du bassin Loire-Bretagne a été adopté par le Comité de Bassin le 4 Novembre 2015 puis publié par arrêté préfectoral du 18 Novembre 2015. Il intègre les obligations définies par la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement, il entre en vigueur pour une durée de 6ans. Il lui a été annexé un programme de mesures, afin de permettre la réalisation des objectifs de la DCE.

Ce document définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux. Le SDAGE s'organise autour de quatre grandes thématiques : qualité des eaux, milieux aquatiques, quantité disponible et organisation et gestion. Ces thèmes sont développés dans quatorze chapitres :

- Repenser l'aménagement des cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique et bactériologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence territoriale et les politiques publiques
- Mettre en place des outils règlementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

LE SAGE GOLFE DU MORBIHAN – RIA D'ÉTEL

Institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) constitue un outil de planification locale de l'eau, sur le modèle des documents d'urbanisme. Fortement révisé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SAGE comporte désormais un règlement et un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau.

Les SAGE déclinent à l'échelle locale les politiques conduites par le SDAGE. Ils ciblent des actions particulières à mettre en œuvre.

La commune de Locmariaquer se trouve dans le périmètre du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel, celui-ci est en cours d'élaboration ; le diagnostic a été validé le 17 février 2015, et le scénario d'évolution tendanciel a été validé le 3 novembre 2015.

Les principaux enjeux validés sont les suivants :

- Enjeux n°1 : Qualité des eaux (azote, phosphore, micropolluant, pesticides, bactériologie)
- Enjeux n°2 : Qualité des milieux aquatiques (hydromorphologie des cours d'eau, continuité écologique, zones humides, têtes de bassin versant)
- Enjeux n°3 : Quantité (adéquation besoins/ressources, gestion des risques inondation/submersions marines)
- Enjeux n°4 : Gouvernance de l'eau (organisation des maîtrises d'ouvrage publiques, cohérence avec les SAGE environnant, information, sensibilisation, échanges)

3. La méthodologie

La méthodologie utilisée a été construite à partir de plusieurs guides méthodologiques dont le Guide méthodologique pour l'évaluation environnementale de PLU, réalisé par les services de la DIREN Pays de Loire en 2007 (désormais devenue DREAL) et des méthodologies employées lors de la réalisation d'étude d'impact au sens des articles R122-1 et suivants du code de l'Environnement.

L'élaboration de l'évaluation environnementale s'est déroulée en plusieurs étapes : Etablissement de l'état initial de l'environnement Evaluation des incidences prévisibles du projet de PLU et prise en compte des mesures associées Définition des indicateurs de suivi et de la grille d'évaluation environnementale du PLU Elaboration du résumé non technique

La première étape de l'évaluation environnementale vise à dresser l'état initial de l'environnement sur le territoire communal. Pour ce faire les différentes thématiques de l'environnement sont traitées :

Composantes de l'environnement	Thématiques abordées
	Climat,
Milieu Physique	Relief,
	Géologie,
	Hydrologie
	Zones d'inventaires et zones de protection réglementaire
Milieu Biologique	Espaces naturels
	Espèces protégées
	Trame verte et bleue
	Ressources (énergie, eau, ressources minières)
	Assainissement (collectifs, non collectifs, d'eaux pluviales)
Ressources, Pollutions, Risques,	Déchets
	Risques (naturels et technologique)
	Qualité de l'air
	Nuisance sonore
	Paysages
Cadre de vie et Nuisances	Nuisances sonores
	Déplacements

L'état des lieux est réalisé à partir du recueil et de l'analyse des données existantes sur le territoire. Cette analyse s'effectue à partir du Porter à Connaissance de l'Etat, des études préalables existantes (inventaire, zones humides, schéma directeur, étude déplacement, recensements des arbres remarquables,), de recherches bibliographiques et de la consultation des acteurs et institutions locales. L'état initial de l'environnement est complété par :

La description du site Natura 2000 et un rappel des enjeux de conservation s'appliquant sur le territoire de LOCMARIAQUER.

L'identification des plans et programmes ayant un rapport de compatibilité avec le projet de PLU et le rappel des orientations de ces documents en matière d'environnement.

A partir des éléments recueillis sur l'état initial de l'environnement, nous identifions pour chaque thématique les enjeux environnementaux et les atouts et faiblesses du territoire associés à ces enjeux.

Enfin pour chacune des composantes de l'environnement, après avoir brièvement identifié les principales incidences prévisibles de l'urbanisme sur l'environnement, nous procédons à l'analyse des perspectives d'évolution en prenant pour référence le document d'urbanisme actuellement en vigueur.

Ces conclusions par thématiques permettent d'orienter les choix de développement futur et d'anticiper sur les mesures à prendre au sein du PLU afin de répondre aux enjeux environnementaux identifiés. Ces derniers font l'objet d'une hiérarchisation selon les critères suivants :

- La vulnérabilité du territoire vis-à-vis de l'enjeu et de la problématique considérée. La vulnérabilité est estimée à partir de constats issus de l'état initial ainsi qu'à partir des dynamiques observées et des perspectives d'évolution.
- De l'importance locale de la problématique considérée : l'importance locale est estimée à partir des usages et activités économiques liés à l'enjeu considéré, de la valeur identitaire pour la commune et ses habitants
- De l'importance nationale ou internationale de la problématique considérée : cette dernière est évaluée à partir des réglementations nationales et engagements internationaux en lien avec l'enjeu considéré.

La hiérarchisation des enjeux permet de mettre en avant les problématiques qui devront impérativement être traitées dans le cadre du PLU et pour lesquelles, il sera indispensable que les mesures mises en œuvre assurent l'absence d'effets dommageables pour l'environnement.

L'évaluation des incidences du PLU sur l'environnement s'effectue à plusieurs échelles :

- à l'échelle communale
- à l'échelle des futures zones urbanisées (zone AU)
- à l'échelle du site Natura 2000

Les incidences globales du projet à l'échelle de la commune sont abordées par thématiques. Pour chacune des incidences potentielles identifiées sont mises en avant les mesures et orientations choisies par la commune qui permettent d'éviter ou de réduire l'incidence négative ou même d'avoir un impact bénéfique sur la problématique considérée. L'analyse menée s'attache à mettre en avant lorsque cela est possible des données chiffrées permettant d'apprécier les incidences du projet et/ou l'efficacité des mesures associées.

Le travail mené sur les zones d'urbanisation futures s'est déroulé en plusieurs étapes. Dans un premier temps les zones potentielles d'urbanisation future font l'objet d'un diagnostic environnemental qui permet d'identifier les caractéristiques de la zone et les incidences prévisibles de l'urbanisation de la zone. Les analyses menées sur chacune de ces zones permettent d'apprécier les contraintes en matière d'environnement liées à chacune de ces zones et fournissent des éléments pour le choix des futures zones AU.

Lorsque les futures zones d'urbanisation sont retenues, leurs incidences sur l'environnement sont présentées ainsi que les raisons de leur choix. Des mesures sont élaborées et intégrées dans les orientations d'aménagement de chacune des zones afin de palier, supprimer ou compenser les incidences de l'urbanisation.

Une attention particulière est portée sur les sites Natura 2000 et les incidences prévisibles du PLU sur ces derniers. Cette analyse est effectuée à partir des objectifs de conservation identifiés dans les DOCOB.

L'analyse s'effectue :

- sur le périmètre des sites Natura 2000
- sur l'ensemble du territoire communal :
- pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire potentiellement présents hors du périmètre Natura 2000 ;

- pour les activités et aménagements mises en œuvre dans le cadre du PLU et situés hors périmètre Natura 2000 et hors emprise des habitats d'intérêt communautaire mais pouvant avoir des incidences indirectes sur ces derniers.

Le PLU doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application (notamment sur l'environnement) au plus tard à expiration d'un délai de 6 ans.

Les indicateurs de suivi sont élaborés afin de permettre à la commune d'évaluer par elle-même ses efforts sur les composantes environnementales et remettre un compte rendu au bout de 6 ans des efforts fournis.

CHAPITRE 2: ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement consiste à dresser un état des lieux des différentes composantes de l'environnement sur le territoire communal. La finalité étant d'identifier les enjeux environnementaux du territoire et de les hiérarchiser pour assurer leur prise en compte dans le développement futur de la commune.

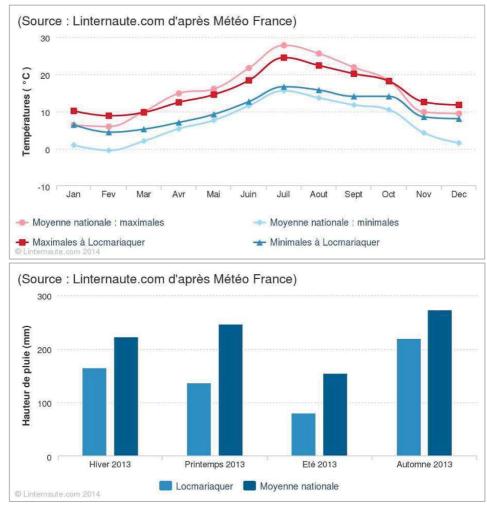
L'élaboration de l'état initial de l'environnement s'appuie sur les différentes études et sources de données existantes sur le territoire. Les composantes de l'environnement sont décrites ci-après par thématique.

1. Les milieux physiques

LE CLIMAT

Climat local

LOCMARIAQUER bénéficie d'un climat océanique, tempéré. La température annuelle moyenne est de 12.3°C et les précipitations annuelles atteignent 929mm (données issues de la station météorologie de Vannes entre 1999 et 2006).



Températures moyennes mensuelles en 2013 Précipitations en 2013

Les vents dominants sont orientés Ouest/Sud-ouest et sont souvent plus fréquents en hiver et sur le littoral.

• Enjeu climatique global

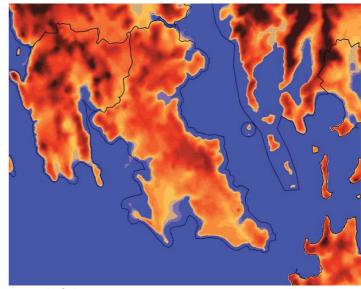
Depuis 1997 et le protocole de Kyoto, la France est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique global. Le réchauffement climatique dont les causes anthropiques sont l'objet d'un consensus scientifique, est un phénomène qui implique de fortes conséquences humaines et environnementales à moyen et long terme : montée du niveau des océans, sécheresses, inondations, perturbations de l'équilibre climatique, etc.

La France dans le cadre du Grenelle Environnement, prévoie de diviser par quatre ses émissions de CO2 d'ici 2050. A l'horizon 2020, les engagements pris lors du Grenelle Environnement permettront de réduire de près de 23 % les émissions de gaz à effet de serre de la France par rapport aux niveaux de 1990. Les différentes mesures initiées pour atteindre ces objectifs sont reprises au sein du plan climat pour la France. Les économies d'énergie liées au secteur résidentiel sont l'un des axes d'action important du plan climat.

LE RELIEF

Le territoire communal de LOCMARIAQUER est constitué d'une bande de terre entre la rivière de Saint-Philibert et l'estuaire de la rivière d'Auray. Le relief s'organise autour d'une ligne de crête orientée selon un axe Nord / Sud qui est parallèle aux deux rivières. Globalement, les pentes sont faibles et le relief très doux. Le point le plus haut de la commune est située à seulement 19m d'altitude. Il est localisé à proximité du centre-bourg au niveau du Dolmen de Mané-Lud. Un autre point haut atteint également 19m au Nord de la commune à l'Est de la ZA de Kerran.

Le Sud de la commune présente un relief très doux. Les zones de faible altitude couvrent des surfaces importantes en continuités des étiers ou lagunes. Au Nord le relief reste faible mais dessine tout de même quelques petits vallons.



Relief de LOCMARIAQUER (source : BD Alti – IGN)

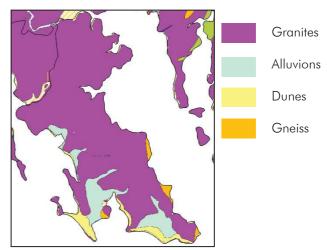
Le faible niveau altimétrique de la commune soumet une part importante de son territoire au risque de submersion marine.

LA GEOLOGIE

Le territoire de LOCMARIAQUER repose sur un soussol constitué de granites. Au Sud, et en bordure du littoral, on rencontre également des alluvions, dunes et gneiss.

Dans ce contexte géologique (domaine de socle), il n'existe pas de grands aquifères mais une mosaïque de petits aquifères aux capacités le plus souvent modestes. Les aquifères sont divisés en 2 grands compartiments :

- les altérites en surfaces (altération de la roche en place) qui assurent une fonction de réservoirs
- les horizons fissurés de la roche (réseau de fissures et fractures) jouent un rôle de drains



Géologie de LOCMARIAQUER

L'HYDROLOGIE

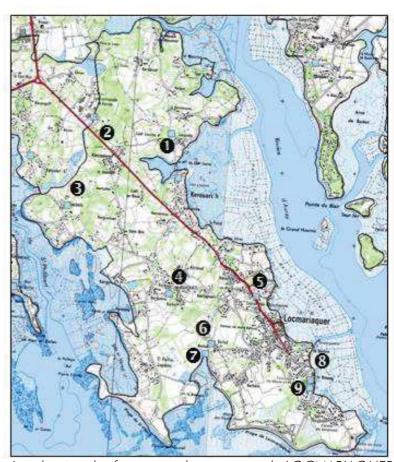
Eaux souterraines

D'une manière générale, les roches granitiques sont relativement massives et l'eau y est peu abondante. On en trouve néanmoins dans les fractures profondes ainsi que dans les horizons supérieurs altérés. L'importance des ressources aquifères contenues dans ces roches dépend de l'importance des fractures et de l'épaisseur et de la nature des couches altérées.

Sur LOCMARIAQUER, le sous-sol est peu favorable à la présence d'eau souterraine, les débits sont médiocres et ne peuvent satisfaire qu'à des besoins individuels.

D'après la base de données en ligne du BRGM, quelques forages sont recensés sur le territoire communal (9). Ils sont répartis de manière relativement homogène sur la commune. Les forages sont effectués dans le socle granitique à des profondeurs variant de 50 à 100m.

Les ressources en eau du sous-sol sont peu importantes et ne permettent pas la mise en œuvre de captage de grande capacité (faible capacité des aquifères).



Localisation des forages sur la commune de LOCMARIAQUER (source : BRGM)

Utilisation Numéro de sondage Profondeur Date 2004 76m Géothermie 2 2011 50m Eau – non renseigné 3 2006 76m Géothermie 4 2008 61m Eau – non renseigné 2004 100m Géothermie 5 Eau – domestique 6 2007 88m 2006 100m Géothermie 2012 76m Eau – non renseigné 8 Non renseigné 80m Géothermie

Caractéristiques des forages réalisés sur la commune de LOCMARIAQUER (source : BRGM)

Le sous-sol du territoire de LOCMARIAQUER appartient à la masse d'eau souterraine du socle Golfe du Morbihan. Cette masse d'eau est référencée sous le code FRGG012 au niveau européen. Les données qualitatives et quantitatives relatives à cette masse d'eau font l'objet d'une surveillance au titre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). Les derniers résultats obtenus sur cette masse d'eau sont indiqués ci-dessous :

Etat chimique de la masse d'eau	Paramètre Nitrate	Paramètre Pesticides	Paramètre(s) déclassant(s) de l'état chimique	Etat quantitatif de la masse d'eau	Tendance significative et durable à la hausse	Objectif bon état chimique	Objectif bon état quantitatif
Bon état	Bon état	Bon état	-	Bon état	Non	2015	2015

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne (données 2011)

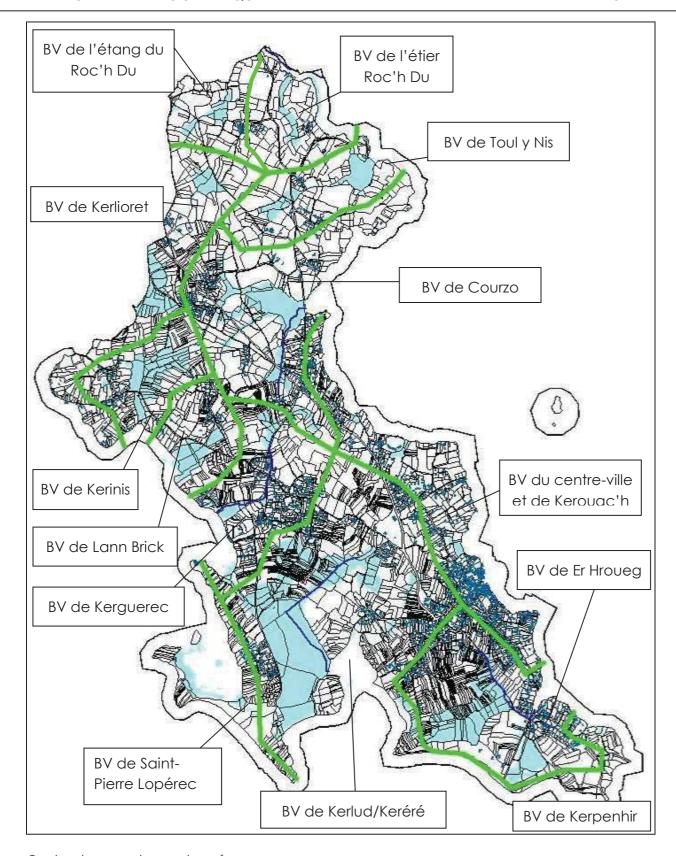
Eaux de surface : eaux douces

Réseau hydrographique:

LOCMARIAQUER est scindée en deux bassins versants principaux : le premier lié à la rivière de SAINT PHILIBERT rejoignant l'Océan Atlantique et le deuxième lié à la rivière d'AURAY rejoignant le Golfe du Morbihan. Au sein de ces deux bassins versants nous avons identifié plusieurs sous-bassins versants dont les limites sont présentées sur la carte suivante.

- Bassin versant de la rivière d'AURAY :
 - o Sous-bassin versant de l'étang de ROC'H DU, situé à cheval sur les communes de LOCMARIAQUER et de CRAC'H
 - o Sous-bassin versant de TOUL Y NIS situé au Nord-est de la commune
 - o Sous-bassin versant de l'étang de COET COURZO. Cet étang est l'exutoire pluvial des hameaux de Kercadoret et de la Résidence du Dolmen
 - o Sous-bassin versant de KEROUARC'H et du centre-bourg. Il regroupe de petits bassins versants littoraux qui ont pour exutoire la rivière d'AURAY.
 - o Sous-bassin versant d'ER HOUREG. Ce bassin versant comprend une étendue importante de zones humides, de lagunes et de marais arrière dunaires.
- Bassin versant de la Baie de Quiberon :
 - o Sous-bassin versant de KERLUD/KERÉRÉ. Ce bassin versant comprend également des zones basses : lagunes, marais et zones humides littorales.
 - o Sous-bassin versant de SAINT-PIERRE LOPEREC. Ce bassin versant comprend également la partie Ouest de Saint-Pierre et la Pointe Erlong.
 - o Sous-bassin versant de KERPENHIR. Il comprend la pointe de Kerpenhir et rejoint l'entrée du Golfe
- Bassin versant de la rivière de SAINT PHILIBERT :
 - Sous-bassin versant de KERGUEREC. Ce bassin versant recouvre les hameaux de KERHERN et de KERVERESSE.
 - o Sous-bassin versant de LANN BRICK. Ce bassin versant couvre le hameau de LANN BRICK
 - o Sous-bassin versant de KERINIS. Il comprend des zones humides importantes dont des marais situés à l'Est de KERINIS.
 - o Sous-bassin versant de KERLIORET. Il est situé à cheval sur les communes de LOCMARIAQUER et de CRAC'H. Il comprend notamment la zone d'activités de KERRAN coté CRAC'H.

L'inventaire des cours d'eau réalisé en 2012 par le bureau d'étude DM Eau, a permis d'identifier un linéaire de 6 km de cours d'eau. Il s'agit de petits ruisseaux de faibles débits, à sec en période sèche, et pouvant être impactés par des remontées marines.



Qualité des eaux douces de surface :

Le suivi des eaux de surface et la Directive Cadre sur l'Eau

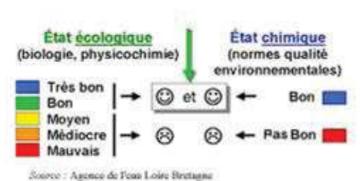
La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE vise à l'atteinte du bon état des eaux en 2015, 2021 ou 2027 selon les cours d'eau. Ceci a conduit à la mise en place d'un nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des cours d'eau s'appuyant sur l'état écologique et l'état chimique des eaux de surfaces.

L'état écologique est déterminé en évaluant le fonctionnement des écosystèmes aquatiques : il s'appuie sur des éléments biologiques (évaluation de certaines communautés d'espèces animales et végétales), sur des éléments hydromorphologiques, et se trouve appuyé par des analyses physico-chimiques. L'état écologique se décline en 5 classes : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

L'état chimique est déterminé par le respect de Normes de Qualité Environnementale (NQE) pour certaines substances chimiques (produits phytosanitaires, hydrocarbures...). L'état chimique est soit bon (respect des NQE) soit mauvais (non-respect des NQE).

Le respect d'un bon état écologique et d'un bon état chimique sur deux années consécutives permet de conclure à un bon état de la masse d'eau.

La notion de bon état eaux de surface



Evaluation de la qualité des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau

Il est à noter que le suivi ne peut être assuré sur tous les cours d'eau pour des raisons de moyens et de coûts. Ainsi, la qualité de certains cours d'eau est estimée en faisant appel à des modélisations complexes tenant compte des caractéristiques et des pressions du bassin versant.

Nous ne disposons pas de données sur la qualité des cours d'eau qui traversent la commune. Il n'existe pas de station de suivi de la qualité des cours eaux sur la commune. Le territoire de LOCMARIAQUER est situé en aval des masses d'eau relatives aux eaux douces superficielles. Les stations de surveillance existantes sont situées en amont de la rivière d'AURAY: sur le LOC'H à GRAND-CHAMP et sur le SAL à PLUMERGAT.

Les derniers résultats obtenus sur les masses d'eau situées en amont sont les suivantes :

Masse d'eau	Etat écologique de la masse d'eau	Niveau de Confiance de l'Etat écologique	Qualité biologique	Qualité physico- chimique	Paramètres déclassant	Objectif de bon état écologique SDAGE
FRGR0104 – Le Loc'h et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	3 : moyen	3 : élevé	3 : moyen	2 : bon	IPR* et IBD**	2015
FRGR1620 – Le Sal et ses affluents de la source jusqu'à l'estuaire	3 : moyen	3 : élevé	2 : bon	4 : médiocre	Oxygène dissous	Report du délai en 2027

^{*} IPR : Indice Poisson Rivière

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne (données 2011)

^{**} IBD : Indice Biologique Diatomées

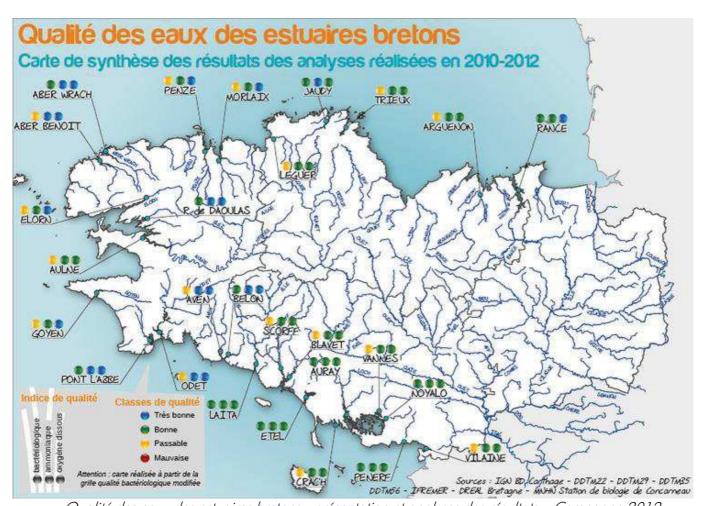
• Eaux de surface : eaux littorales et eaux de transition

Réseau des Estuaires Bretons

Depuis 1999, la DREAL gère en collaboration avec les Services de la Police de l'Eau Littorale (SPEL) des quatre DDTM bretonnes, le réseau « Qualité des estuaires bretons ». Le principal objectif de ce réseau est d'apporter des informations sur la qualité patrimoniale des eaux estuariennes.

Le rapport annuel du réseau des estuaires bretons apporte les conclusions suivantes sur la qualité des eaux de l'estuaire de la rivière d'AURAY en 2012 :

La qualité de l'estuaire de la rivière d'AURAY est globalement satisfaisante en 2012. Le taux en nitrates a augmenté par rapport à 2011 mais reste bien dilué dans le milieu halin. Les teneurs en nitrites et phosphore sont bonnes. En revanche l'ammoniaque montre des concentrations médiocres (proche de 1mg/), Les proliférations algales ont été faibles en raison d'un ensoleillement déficitaire sur l'année 2012. Les concentrations en matières en suspension (MES) sont globalement bonnes, de même que la bactériologie à l'exception de quelques points en amont de l'estuaire en avril et décembre.



Qualité des eaux des estuaires bretons : présentation et analyses des résultats – Campagne 2012

Réseau des Estuaires Bretons

Le territoire de LOCMARIAQUER est situé en aval de la masse d'eaux de transition FRGT23 - Rivière d'AURAY et au contact des masses d'eau côtière : FRGC38 - Golfe du Morbihan (large) et FRGC39 - Golfe du Morbihan. Les derniers résultats obtenus sur ces masses d'eau sont indiqués ci-dessous :

Masse d'eau	Etat écologique de la masse d'eau	Niveau de Confiance de l'état écologique	Etat chimique de la masse d'eau	Niveau de Confiance de l'état chimique	Paramètres déclassant	Objectif de bon état écologique SDAGE
FRGT23 - Rivière d'Auray	2 : bon	2 : moyen	2 : bon	2 : moyen		2015
FRGC38 - golfe du Morbihan (large)	2 : bon	2 : moyen	2 : bon	3 : élevé		2015
FRGC39 - Golfe du Morbihan	3 : moyen	3 : élevé	2 : bon	3 : élevé	Macro- algues	2015

Source : Agence de l'eau Loire Bretagne (données 2011)

Le SDAGE fixe comme objectif l'atteinte du bon état écologique de la masse d'eau en 2015. Cet objectif est déjà atteint en 2011.

Classement des zones conchylicoles

Le littoral de LOCMARIAQUER est identifié en tant que zone conchylicole. A ce titre il fait l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral. Celui-ci est établi sur la base d'analyses des coquillages présents : analyses microbiologiques utilisant *Escherichia coli* (E. coli) comme indicateur de contamination (en nombre d'E. coli pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), exprimés en mg/kg de chair humide. Le classement et le suivi des zones de production de coquillages distinguent 3 groupes de coquillages au regard de leur physiologie :

- groupe 1 : les gastéropodes (bulots etc.), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets) ;
- groupe 2 : les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...) ;
- groupe 3 : les bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...).

Les zones conchylicoles aux abords de la commune de LOCMARIAQUER sont classées selon l'Arrêté Préfectoral du 13 Août 2008 :

Nom et code de la zone		Class	ement conchyli	coles
conchylicole Localisation de la zone		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
56.10.1 – Rivière de St Philibert	Cette zone couvre le littoral Ouest de la commune.	N	В	В
56.11.1 – Anse de LOCMARIAQUER – Le Brénéguy	Cette zone couvre le littoral Sud de la commune.	Z	В	В
56.12.4 – Rivière d'Auray et anse de Baden	Cette zone couvre le littoral Est de la commune, côté Golfe du Morbihan.	Z	В	В
56.13.1 – Golfe du Morbihan	Cette zone n'est pas directement en contact avec le territoire de LOCMARIAQUER. Elle couvre le golfe du Morbihan	А	В	А
56.01.1 – Zone du lagre	Cette zone n'est pas directement en contact avec le territoire de LOCMARIAQUER. Elle couvre la zone en aval de l'embouchure du Golfe du Morbihan	A	A	A

Classement des zones conchylicoles selon l'Arrêté Préfectoral du 13 Août 2008

Le classement sanitaire des sites conchylicoles :

A : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.

B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, un traitement dans un centre de

purification. La pêche de loisir est possible, en respectant des conditions de consommation édictées par le ministère de la santé, comme la cuisson des coquillages.

N : Zones non classées, dans lesquelles toute activité de pêche ou d'élevage est interdite.

La qualité des gisements de coquillage est également contrôlée par les services de l'ARS. Les analyses menées n'ont révélé aucun problème sanitaire depuis 2005.

Classement des eaux de baignade

Le suivi des eaux de baignade :

La législation relative aux eaux de baignade a fait l'objet d'une directive européenne en 2006 (Directive 2006/7/CE) dont l'objectif est de simplifier les contrôles en diminuant le nombre de paramètres de suivi obligatoires et de renforcer les normes sanitaires en instaurant :

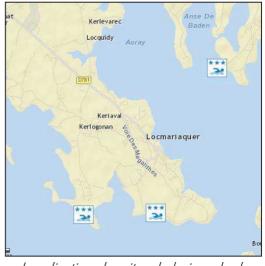
- une nouvelle procédure de classement des eaux de baignade comprenant des valeurs limites microbiologiques plus sévères ;
- la mise en œuvre d'outils de gestion de la qualité des eaux de baignade ;
- le renforcement de l'information des usagers.

La commune de LOCMARIAQUER compte 2 sites de baignade : LA FALAISE situé au Sud-est, et SAINT PIERRE situé au Sud-ouest

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi régulier par les services de l'ARS. Les deux plages ont également fait l'objet d'un profil de baignade. La qualité des eaux de la plage de SAINT PIERRE est depuis de nombreuse années classée « excellente », celle de la plage de La Falaise a connu quelques épisodes de pollution significatifs au cours des dernières années, notamment en 2006 et 2008, ce qui explique son classement en catégorie « bonne » (le classement des plages comprend 4 catégories : excellente, bonne, satisfaisante, insuffisante). Les pollutions constatées semblent être en lien avec des épisodes pluviaux. Des campagnes de suivi complémentaires en période pluvieuse doivent permettre d'affiner le diagnostic réalisé lors des profils de baignade.

Les profils de baignade mettent en avant plusieurs sources de pollutions diffuses :

- parcelles privées dépourvues d'assainissement qui abritent des activités de camping caravanning en été ;
- aires de stationnement (camping-car) non équipées de point de vidange des eaux usées ;
- secteurs d'assainissement non collectif dans lesquels certains dispositifs défectueux ont été repérés.



Localisation des sites de baignade de LOCMARIAQUER (source : baignades.sante.gouv.fr)

Usages de l'eau

<u>Activités conchylicoles</u>: Les rivières de SAINT PHILIBERT et d'AURAY à elles seules abritent 56 des 249 entreprises conchylicoles recensées en 2012 sur le territoire du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel.

<u>Pêche à pieds professionnels</u>: Des professionnels sont présents sur la rivière d'AURAY (palourdes).

Pêche à pieds de loisirs: LOCMARIAQUER est l'un des sites les plus fréquentés du Morbihan.

Activités de baignade : Deux sites de baignade : LA FALAISE et SAINT PIERRE.

<u>Activités de nautisme et de plaisance</u> : Le port de LOCMARIAQUER a une capacité de 230 places auxquelles s'ajoutent 445 emplacements de mouillage, de plus au Sud se trouve également l'école de voile de KERPENHIR.

<u>Pratique des sports de glisse</u> : Plusieurs sports de glisse sont représentés sur les zones côtières : kayak, voile, Kitesurf,...

EN CONCLUSION

• Synthèse

Nous recensons ci-dessous les enjeux environnementaux du territoire sur les différentes composantes de l'environnement ainsi que les atouts et faiblesses relatifs à ces enjeux identifiés sur le territoire de LOCMARIAQUER.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX — MILIEU PHYSIQUE

	Lutter contre le réchai	uffement climatique global
Climat	Atouts	Faiblesses
	Climat littoral doux Ensoleillement important	

Relief	Pas d'enjeu identifié

Géologie Pas d'enjeu identifié

	Améliorer la	qualité des eaux
Umdaalaata	Atouts	Faiblesses
Hydrologie	De nombreuses zones humides.	
	Une qualité des eaux bonnes à moyennes.	
	Activités en lien avec la qualité des eaux.	

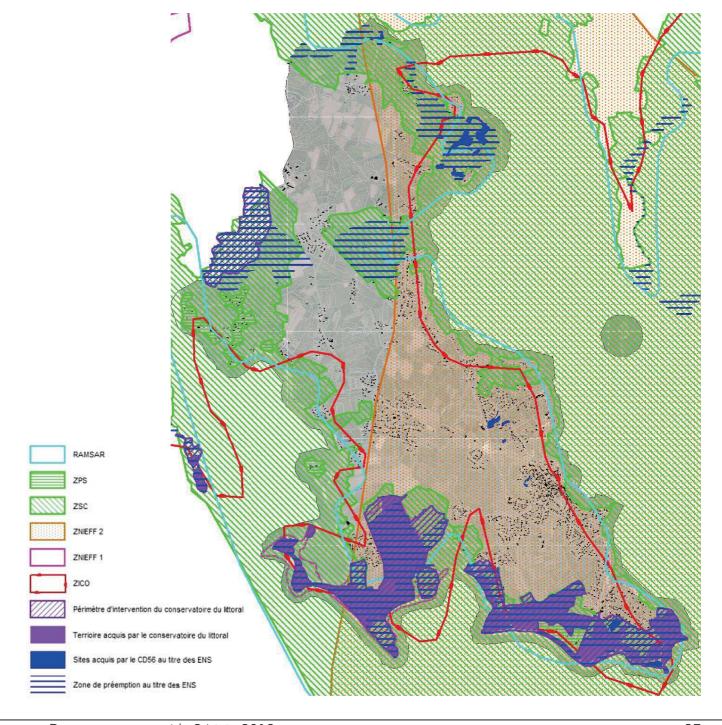
2. Les milieux biologiques

LES ZONES D'INVENTAIRES ET LES ZONES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE

LOCMARIAQUER est concernée par plusieurs dispositifs de protection réglementaire et zones de protections naturelles :

- Site Natura 2000 : ZSC FR5300029 « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys » ; ZPS FR5310086 « Golfe du Morbihan »
- Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 « Golfe du Morbihan » ;
- Zones Naturelles d'Intérêt Environnemental, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Marais et Dune de SAINT PIERRE LOPEREC »
- ZICO « Golfe du Morbihan et étier de PENERF » ; « Baie de QUIBERON »
- Site RAMSAR « Golfe du Morbihan »
- Espaces Naturels Sensibles du département

Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'est situé sur la commune de LOCMARIAQUER.



Sites Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Ce réseau est mis en place en application de deux directives européennes :

- La directive « Oiseaux » de 2009 qui a conduit à la définition des Zone de Protection Spéciale (ZPS);
- La directive « Habitats » de 1992 qui a conduit à la définition des Zones de Conservation Spéciale (ZSC) préalablement issus des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).

La portée réglementaire du site Natura 2000

Au titre de l'article L414-4 du code de l'environnement :

- « Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :
- 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- 2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations
- 3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage. »

Une liste nationale publiée par décret le 9 avril 2010 et complétée par celle publiée le 16 août 2011 recense les aménagements, documents de planification, programmes ou projets soumis à évaluations d'incidences.

Les incidences du projet sont étudiées au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000, notamment les objectifs et actions en lien avec la gestion des eaux pluviales. »

Présentation du site Natura 2000 « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys » (ZSC FR5300029)

Le littoral de la commune de LOCMARIAQUER est concerné par la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys ». Le site couvre l'ensemble du Golfe. Ce site a été retenu en tant que site Natura 2000 notamment en raison :

- de la présence du second plus grand ensemble d'herbiers de zostères,
- de son importance internationale pour l'accueil de l'avifaune migratrice,
- de la présence d'un habitat fonctionnel remarquable pour le second plus important noyau de population de Loutres d'Europe.

Les habitats du site Natura 2000 sont listés dans le tableau suivant :

Habitat		
		Mer, Bras de Mer
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les	25%	
bassins de production de sel)		
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	6%	
Dunes, Plages de sables, Machair	2%	
Galets, Falaises maritimes, llots	5%	
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%	
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	2%	
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2%	
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10%	
Autres terres arables	8%	
Forêts caducifoliées	1%	

Habitats Natura 2000 de la ZSC « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys »

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site sont répartis de la façon suivante.

Habitats d'intérêt communautaire	Pourcentage de couverture	Superficie relative (SR*)	Evaluation de l'état de conservation
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	6%	С	Bon
1130 - Estuaires	10%	В	Bon
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	4%	С	Bon
1150 - Lagunes côtières* (habitat prioritaire)	1%	С	Excellent
1160 - Grandes criques et baies peu profondes	18%	В	Excellent
1170 - Récifs	4%	С	Bon
1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0.04%	С	Bon
1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	0.05%	С	Bon
1320 - Prés à Spartina (<i>Spartinion maritimae</i>)	0.1%	С	Bon
1330 - Prés salés atlantiques (<i>Glauco-</i> <i>Puccinellietalia maritimae</i>)	3%	С	Excellent

1410 - Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia</i> maritimi)	0,3%	С	Bon
1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	0.02%	С	Bon
2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	0.04%	С	Moyenne/réduite
2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0.2%	С	Moyenne/réduite
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0.02%	С	Bon
4030 - Landes sèches européennes	1%	С	Bon

Superficie relative: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

Habitats d'intérêt communautaire Natura 2000 de la ZSC « Golfe du Morbihan »

La commune de LOCMARIAQUER compte des habitats très variés sur son territoire, certains sont particulièrement caractéristiques sur la commune tel que : les estrans de sables grossiers et graviers situés sur la côte atlantique, les prés salés de Haut Schorre au niveau des marais endigués et la lande ibéro-atlantiques thermophile qui se retrouve au niveau de Kercadoret.

Parmi les espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura 2000, la commune de LOCMARIAQUER est concernée par une espèce végétale : le Flûteau nageant ; et quatre espèces animales : le Damier de Succise, le Sphinx de l'Epilobe, le Crapaud Calamite et le Triton marbré.

Présentation du site Natura 2000 « Golfe du Morbihan » (ZPS FR5310086)

La ZPS du Golfe du Morbihan est une zone humide d'intérêt international (au titre de la convention de RAMSAR) pour les oiseaux d'eau, en particulier comme site d'hivernage. Depuis le début des années 2000, entre 70 000 et 80 000 oiseaux sont dénombrés à la mi-janvier, essentiellement des anatidés et des limicoles. La baie accueille en hiver parmi les plus importants stationnements de limicoles en France : entre 25 000 et 35 000 oiseaux, soit entre 5 et 10 % des effectifs hivernant sur le littoral français.

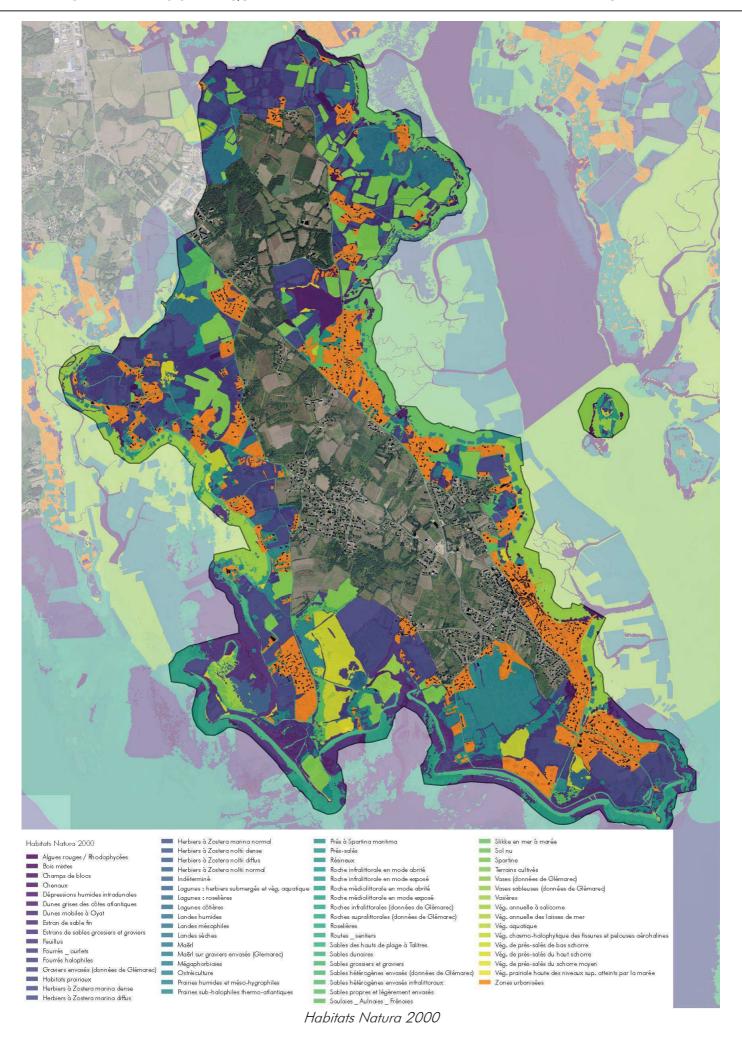
Plusieurs espèces atteignent voire dépassent régulièrement les seuils d'importance internationale. C'est le cas de l'Avocette élégante, du Grand gravelot, du Bécasseau variable et de la Barge à queue noire. Pour les anatidés et les foulques, le Golfe du Morbihan accueille en hivernage de l'ordre de 35 000 oiseaux (moyenne des effectifs maximaux de 2000 à 2006). Quatre espèces atteignent régulièrement des effectifs d'importance internationale : la Bernache cravant, le Tadorne de Belon, le Canard pilet et le Canard souchet. La ZPS joue aussi un rôle important pour quelques autres espèces. Ainsi, elle constitue une escale migratoire pour une part importante de la population ouest-européenne de Spatule blanche (entre 2 et 5 %), mais aussi pour une proportion significative de la population européenne de Sterne de Dougall (le secteur de Larmor-Baden héberge une part significative des populations bretonnes et/ou irlandaises de Sternes de Dougall en août-septembre, en escale migratoire). Les effectifs des 12 espèces en hivernage dans le Golfe dépassent le niveau d'importance internationale, soit 1% des effectifs connus. Il s'agit de : Bernache cravant, Harle huppé, Tadorne de Belon, Avocette élégante, Canard siffleur, Grand gravelot, Canard chipeau, Pluvier argenté, Canard pilet, Bécasseau variable, Canard souchet, Grèbe à cou noir.

L'extension en 2008 de la ZPS sur le secteur du littoral de LOCMARIAQUER et SAINT PHILIBERT et de l'île de MEABAN a permis d'inclure dans la ZPS d'importantes zones de reposoirs à marée haute pour de nombreuses espèces : Aigrette garzette, Bernache cravant, Grand gravelot, Chevalier gambette, Pluvier argenté. C'est aussi une zone de concentration de Grèbes à cou noir et de Harles huppés. L'îlot de Méaban est par ailleurs un site de première importance en Bretagne pour la nidification du Goéland marin, du Goéland brun et du Cormoran huppé.

Les habitats du site Natura 2000 sont listés dans le tableau suivant :

Habitat	
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les	30%
bassins de production de sel)	30%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	5%
Dunes, Plages de sables, Machair	3%
Galets, Falaises maritimes, llots	7%

Habitats Natura 2000 de la ZPS « Golfe du Morbihan »





Habitats d'intérêt communautaire



Espèces protégées repérées sur la commune (hors oiseaux)

Un grand nombre d'oiseaux protégés à l'échelle européenne trouvent dans le Golfe du Morbihan les conditions favorables pour se nourrir, se reposer, se reproduire. A Locmariaquer, de nombreuses espèces ont été rencontrées : Aigrette Garzette, Avocette, Bernaches, Barges à queue noire, Bécasseau variable, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Canard Pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Garrot à œil d'or, Grand gravelot, Grèbe à corps noir, Harle huppé, Pluvier argenté, Sarcelle d'hiver, Spatule blanche, busard des roseaux, Echasse blanche, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon.

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 :

Un seul et unique document d'objectifs (Docob) a été établi pour les deux sites Natura 2000. Il définit des objectifs de conservation pour les différentes entités écologiques du site.

La commune de Locmariaquer est concernée par l'ensemble des entités écologiques identifiées :

- « Habitats marins non-découvrants sur fond meuble » sur son littoral ;
- « Habitats marins découvrants sur fond meuble » sur son littoral Nord particulièrement ;
- « Récifs et estrans rocheux » sur son littoral Sud notamment ;
- « Lagunes et marais littoraux » à l'Est de Saint-Pierre-Lopérec et à l'estuaire de la rivière de Saint-Philibert ;
- « Hauts de plages, dunes et falaises littorales » sur son littoral ;
- « Landes sèches à humides » sur sa partie Nord ;
- « Abords terrestres » à l'Est de Keréré.

De ce fait, elle est concernée par l'ensemble des 6 orientations et la plupart des 29 objectifs de développement durable identifiés dans le Docob et les 86 actions correspondantes. Les objectifs sont déclinés dans le tableau suivant.

Orientation	Objectifs de développement durable
CONN - Actu	ualiser et renforcer les connaissances
CONN.1	Actualiser la connaissance de la spatialisation des habitats
CONN.2	Réaliser et compléter les inventaires naturalistes
CONN.3	Approfondir la connaissance des dynamiques écologiques et physico-chimiques du territoire
CONN.4	Acquérir ou compléter la connaissance de l'état de conservation des habitats
CONN.5	Approfondir et actualiser la connaissance des pratiques et de leurs interactions avec la biodiversité
SENS - Sensil	piliser les usagers et motiver l'implication des acteurs locaux
SENS.1	Sensibiliser les acteurs et les usagers
SENS.2	Associer et impliquer les acteurs locaux
GEST - Œuvi	rer à la protection et à la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire
GEST.1	Assurer le bon état de conservation des habitats marins de fonds meubles non-découvrant et espèces affiliées
GEST.2	Assurer le bon état de conservation des habitats marins de fonds meubles découvrant et espèces affiliées
GEST.3	Assurer le bon état de conservation des habitats marins de fonds rocheux non-découvrant et espèces affiliées
GEST.4	Assurer le bon état de conservation des habitats marins de fonds rocheux découvrant et espèces affiliées
GEST.5	Assurer le bon état de conservation des hauts de plages, dunes et espèces affiliées
GEST.6	Assurer le bon état de conservation des falaises, pelouses littorales et espèces affiliées
GEST.7	Assurer le bon état de conservation des lagunes, marais littoraux et espèces affiliées
GEST.8	Assurer le bon état de conservation des prés-salés, les prairies subhalophiles et espèces affiliées
GEST.9	Assurer le bon état de conservation des landes sèches et espèces affiliées
GEST.10	Assurer le bon état de conservation des landes humides et espèces affiliées
GEST.11	Assurer le bon état de conservation des habitats patrimoniaux des abords terrestres et espèces affiliées
GEST.12	Assurer le bon état de conservation des petites iles et îlots
GEST.13	Assurer la conservation des populations d'oiseaux
GEST.14	Lutter contre la prolifération des espèces invasives
JURI - Renfor	cer et conforter les outils de protection juridique des milieux et des espèces
JURI.1	Veiller au respect des réglementations en vigueur
JURI.2	Instaurer de nouvelles mesures favorisant une meilleure protection des sites d'intérêt majeur
JURI.3	Intégrer Natura 2000 aux démarches de planification du territoire
CONT - Assu	rer l'intégrité des continuités écologiques et des réseaux trophiques
CONT.1	Préserver et restaurer les éléments structurants des trames vertes et bleues
CONT.2	Mettre en œuvre des pratiques permettant l'intégrité des réseaux trophiques
	er la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site
EVAL.1	Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial
EVAL.2	Evaluer les actions et les mesures de gestion mises en œuvre
EVAL.3	Evaluer l'animation Natura 2000 mise en œuvre sur le site

Source : DOCOB du Golfe du Morbihan et côte Ouest de Rhuys

Le Docob identifie notamment des actions à mettre en œuvre prioritairement sur LOCMARIAQUER:

- fiche 7 / Préserver les habitats naturels affiliés aux oiseaux côtiers : habitats marins de fonds meubles non découvrants (herbiers de Zostère marine)
- fiche 11 / Préserver les habitats marins de fonds rocheux découvrants
- fiche 12/ concilier les pratiques de pêche à pied de loisir avec la préservation des estrans sableux et rocheux
- fiche 13 / mettre en œuvre une stratégie collective de lutte contre les espèces invasives
- fiche 14 / préserver les lagunes et les marais endigués
- fiche 18 / préserver et restaurer les laisses de mer et hauts de plage (enjeu portant sur le Gravelot à collier interrompu)
- fiche 19/ préserver et restaurer les dunes
- fiche 22 / préserver et restaurer les landes sèches et mésophiles (notamment dans le secteur de Kercadoret).

ZNIEFF de type 1 « Marais et Dune de SAINT PIERRE LOPEREC »

Les Zones Nationales d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

Ce site s'étend de la pointe d'er Lang à la pointe d'er Hourel, ainsi que le marais en arrière de la digue. L'ensemble est composé de nombreux habitats déterminants figurant à l'annexe 2 de la Directive Habitats dont certains sont prioritaires. Notamment la lande sabulicole à Carex arenaria et Erica cinerea, le Roso-Ephedrum, association endémique du Sud de la Bretagne. Le marais ainsi que les zones humides arrière-dunaires riches en Epilobes constituent des habitats pour le Sphynx de l'Epilobe, espèce protégée.

ZNIEFF de type 2 « Golfe du Morbihan »

Les Zones Nationales d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2, sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il est important de respecter les grands équilibres écologiques en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Cette zone est une immense étendue sablo-vaseuse bordée de prés-salés et marais littoraux. Son intérêt botanique est lié aux grands herbiers à Zostères colonisant plus de 2000 hectares de vasières. Au niveau ornithologique la zone constitue une zone d'accueil en hivernage ou passage migratoire de 60 000 à 130 000 oiseaux. Il s'agit d'une zone d'intérêt européen pour la conservation des oiseaux sauvages.

Les ZICO

La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (zone d'inventaire des biotopes et habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages, établie à partir de critères scientifiques) est utilisée pour l'application de la Directive du Conseil des Communautés européennes 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive Oiseaux, concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Elle a pour objectifs:

- la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés,
- la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices

La ZICO « Golfe du Morbihan et étier de PENERF » qui présente une superficie de 18818ha s'étend sur le littoral côté golfe. Celle de la « Baie de QUIBERON » s'étend sur le secteur littoral océanique, elle présente une superficie de 14789ha.

Site RAMSAR « Golfe du Morbihan »

La convention RAMSAR a pour objectif de protéger les zones humides rares, dont le fonctionnement écologique est de haute importance notamment pour les oiseaux d'eau. Ici on peut mentionner l'importance des herbiers de zostère notamment pour l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux.

Le site étant doté d'une climatologie clémente, il a été observé que par grande vague de froid, de nombreuses espèces d'anatidés, oies et canards, viennent se réfugier sur ce site. En saison hivernale le Golfe accueille régulièrement plus de 20 000 oiseaux et dépasse le seuil international de 1% pour 11 espèces présentes dans le Golfe.

Le rôle de ce site est également très important pour diverses espèces de poissons, notamment en termes de nurseries au sein des zones d'herbiers de zostère.

Les Hippocampes, et autres syngnathidés sont bien représentés dans le golfe et ils y réalisent leur cycle complet. Les seiches, péchées en quantité au printemps, les bars, les mulets, les rougets et les soles fréquentent le golfe de manière importante.

Cette désignation constitue, pour chacune des zones humides concernées, un label de reconnaissance internationale, et non une protection réglementaire ou une mesure contraignante. Elle met en évidence la nécessité de maintenir et de préserver les caractéristiques écologiques et les richesses de ces zones, par une utilisation rationnelle des ressources.

Les propriétés du Conservatoire du littoral

L'acquisition des sites par le Conservatoire du littoral a pour objectifs :

- La préservation des milieux naturels et des paysages remarquables et menacés.
- L'équilibre des littoraux et la prise en compte du changement climatique par une gestion raisonnée avec ses partenaires locaux.
- L'accès et l'accueil du public dans le respect des sites pour une sensibilisation à la préservation de l'environnement
- Le développement durable pour toutes les activités présentes sur les sites (agriculture, gestion du patrimoine...)

Sur LOCMARIAQUER le littoral océanique est en grande partie déjà acquis. Il reste des périmètres d'intervention au Nord-ouest de la commune et ainsi que sur le Sud.

Espaces Naturels Sensibles du département

L'appellation "espace naturel sensible" désigne simplement des sites naturels qui constituent une richesse au plan écologique (faune, flore, géologie...) et des paysages. Il s'agit souvent de sites fragiles ou menacés qui bénéficient d'une protection légale mais qui nécessitent des actions de sauvegarde. Le département du Morbihan a fixé, pour son territoire, sa propre définition d'un espace naturel sensible : "un espace qui se caractérise par son intérêt écologique, sa fragilité et sa valeur patrimoniale et paysagère."

A ce titre il existe 4 propriétés du Département et de l'Etat sur la commune : GRAND MENHIR (0,1ha), MANE RETHUAL (0,2ha), LE NELUD (0,9ha) et KERPENHIR (1,3ha). Par ailleurs, des zones de préemption définies au schéma départemental existent sur SAINT PIERRE, KERPENHIR, TOUL Y NIS, COET COURZO et KERINIS.

LES AUTRES ESPACES NATURELS

Les zones humides continentales et cours d'equ

Les cours d'eau sont le support de nombreuses fonctions biologiques, physico-chimiques et socio-économiques. Ils font l'objet de nombreuses mesures réglementaires visant à leur protection. Leur identification est un préalable indispensable pour en assurer la préservation et permettre l'application des réglementations correspondantes.

Les zones humides regroupent un très grand nombre de milieux différents qui ont pour particularité d'être fortement influencés par la présence d'eau. De par leur diversité et leur situation à l'interface entre les milieux aquatiques et les milieux terrestres, les zones humides constituent des milieux naturels riches d'une grande variété. Elles assurent des fonctions : biologiques, hydrologiques, physico-chimiques et socio-économiques :

- Les zones humides sont reconnues pour être des épurateurs naturels des eaux de surface. Elles ont une fonction de filtre et permettent, la sédimentation de particules apportées par les eaux de ruissellements, et la dégradation biologique des nutriments et de certains polluants.
- Elles assurent également un rôle de régulateur hydraulique : elles participent au maintien du débit d'étiage 1 en été et favorisent l'étalement des crues en hiver.
- Les zones humides constituent un réservoir de biodiversité. En effet, elles font partie des milieux naturels qui abritent la plus grande variété d'espèces animales et végétales et sont également des milieux à fortes production de biomasse.
- Enfin les zones humides sont également le théâtre d'activités économiques et de loisirs, certaines sont reconnues pour leur qualité paysagère.

Un inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé en novembre 2012. Au total, plus de 185,8 hectares ont été recensés (dont 8,8h sur le domaine public maritime) comme relevant de zones humides. Les cours d'eau représentent un linéaire d'environ 6km. Ces inventaires ont été validés en conseil municipal le 6 mars 2013.

• Les boisements

Les boisements participent au maintien des zones de refuge pour la faune et la flore. Ce sont la variété des essences et des différents stades de développement, qui caractérisent la richesse des milieux.

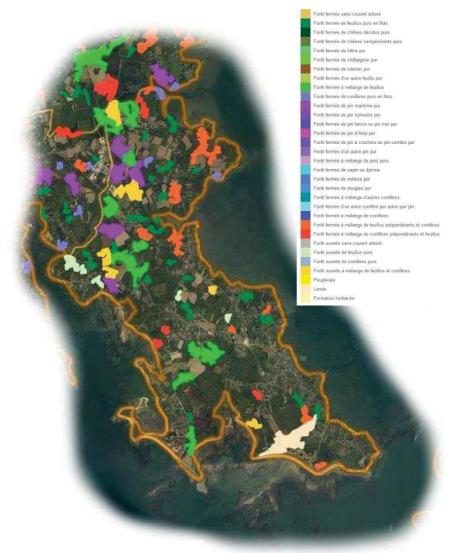
La présence de petits boisements constitue un lieu de refuge pour la petite faune et peut participer à la constitution de la trame verte. Cependant l'urbanisation ainsi que l'agriculture pousse à la destruction des petits boisements isolés. Les ensembles boisés de plus grande taille sont indispensables au maintien de la faune et de la flore, spécifique des milieux forestiers. Ils peuvent également servir de ressources en bois-énergie.

Par ailleurs, la présence de boisements à proximité ou dans le bourg est un atout pour les espèces mais également pour l'homme. En effet, ils participent d'une part à la traversée des espaces urbanisés par les espèces, et d'autre part améliore le cadre de vie de la communauté par l'apport d'espaces verts et de détente à proximité des lieux d'habitation et/ou de travail.

Il est donc important de protéger un maillage suffisant de petits boisements et de maintenir les grands ensembles boisés.

¹ Étiage : en hydrologie, l'étiage correspond à la période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son point le plus bas

En application de l'article L. 113-1 (anciennement L.130-1) du Code de l'urbanisme, les PLU et POS peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer. Suite à cette loi, les boisements classés en Espaces Boisés Classés (EBC) sont préservés par



Source : Géoportail

Natura 2000) qui ont été recensés.

une série de règles à respecter, telles que l'interdiction du changement d'affectation ou mode d'occupation afin de ne pas compromettre leur conservation, ou la création de futurs boisements prescrits. Il est donc interdit de défricher ces espaces, et les abattages ou coupes d'arbres doivent faire l'objet d'une demande administrative.

De plus, une partie des boisements est protégée au titre des éléments du paysage à préserver (Art L151-23 du code de l'urbanisme, anciennement L.123-1). Le classement au titre de l'intérêt paysager est moins contraignant que le classement en EBC cependant les éléments du paysage identifié doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Enfin, lorsque la surface d'un boisement est supérieure à 2,5 ha, il est également protégé par le code forestier : leur défrichement est soumis à autorisation préalable des services de l'état.

Les bois de la commune sont composés de résineux sur le secteur Nord notamment et de feuillus principalement dans les terres. Ainsi sur la commune de LOCMARIAQUER, ce sont environ 70 hectares de boisements (hors landes

Le bocage

Le bocage présente des intérêts biologiques indéniables. C'est en effet un milieu particulier qui offre une richesse floristique et faunistique importante, compte tenu de l'effet lisière.

Les haies et talus servent d'abri, de refuge, de lieu d'alimentation ou de reproduction à la faune. Le bocage constitue un corridor, assurant une connectivité notamment entre les espaces boisés et permettant le maintien des populations animales. Evaluer la qualité biologique d'une haie peut s'effectuer à partir des critères suivants :

- La structure et la composition de la haie influence la qualité biologique d'une haie. Par exemple, la présence des 3 strates de végétation, ou la présence d'une bande herbeuse adjacente favorise les rôles biologiques de la haie. D'autres éléments favorables pourraient être pris en considération comme par exemple la présence du lierre (comm. orale, O. DURIEZ, ONCFS, journées d'études européennes des bocages, Cerizay, 16-17 octobre 2002) ou d'arbres morts.
- La proximité avec un autre milieu comme un bois ou une zone humide par exemple, est favorable à la présence importante d'espèces animales ou végétales, la haie jouant ainsi un rôle «lisière». La présence d'espèces remarquables (comme celle de l'Orme, par exemple, espèce décimée par la graphiose) et/ou rare peut aussi être un critère de fonction biologique importante.
- L'intérêt des haies n'est pas seulement faunistique et floristique, les haies et plus globalement le système haies/talus/fossés assurent les rôles suivants :

- Protection contre l'érosion des sols par ruissellement ;
- Rétention des surplus d'engrais et de pesticides ;
- Régulation des écoulements : favorise le drainage, la rétention et l'infiltration ;
- Régulateur microclimatique : protège du vent dispense ombre et fraîcheur en été.

Les haies ont donc un intérêt biologique important en raison de la richesse floristique et faunistique apportée par l'effet de lisière, mais aussi en raison de leur fonction d'abri, de refuge, de lieu d'alimentation et de reproduction. De plus, elles permettent de protéger les sols contre l'érosion par ruissellement, de retenir les engrais et les pesticides et d'éviter un déversement direct de ces contenus dans les cours d'eau ou eaux littorales. Ce sont également des régulateurs microclimatiques puisqu'elles protègent du vent et offrent de l'ombre et de la fraîcheur en été.

Le réseau bocager est relativement restreint sur LOCMARIAQUER. Il se situe principalement dans la partie Nord de la commune où la qualité des haies est intéressante. La partie centrale de la commune comporte encore quelques haies avec un maillage qui tend fortement à se dégrader. Ainsi ce sont environ 42km de haies qui ont été recensées.

Les milieux agricoles

Ce sont des milieux fortement artificialisés mais selon le type d'exploitation et la proximité de milieux « naturels », ils peuvent avoir un intérêt plus ou moins important pour la faune et la flore.

Les prairies naturelles permanentes, par exemple, sont propices au développement d'une flore diversifiée accompagnée d'un cortège d'insectes et autres arthropodes. Elles servent de lieu d'alimentation et de refuge ainsi que de déplacement pour de nombreuses espèces animales ; elles sont également le terrain de chasse de nombreux oiseaux et petits mammifères.

Au contraire, les grandes cultures (maïs, blé,...) offrent peu d'intérêt pour la faune et en l'absence de haies bocagères, les zones de grandes cultures sont écologiquement pauvres.

L'enjeu sur la commune en important, l'enfrichement des terres agricoles est une réalité, un retour de l'agriculture est nécessaire pour une réouverture des terres.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Contexte réglementaire

La Trame Verte et Bleue, instaurée par le Grenelle de l'environnement, est un outil de protection de la biodiversité et d'aménagement du territoire. Cet outil doit mettre en synergie les différentes politiques publiques, afin de maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant des continuités écologiques.

La loi dite « Grenelle 1 » (loi n° 2009-967 du 3 août 2009) met en place la notion de Trame Verte et Bleue (TVB), qui vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques. Et la loi « Grenelle 2 » (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), quant à elle, précise les éléments de la Trame verte (réservoirs de biodiversités, corridors) et de la Trame bleue (rivières et zones humides remarquables). Elle précise par ailleurs que la mise en œuvre des Trames verte et bleue repose sur trois niveaux emboîtés (National, régional et local)

L'article L.371-1 du Code de l'environnement stipule que « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

Structure et éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte comprend:

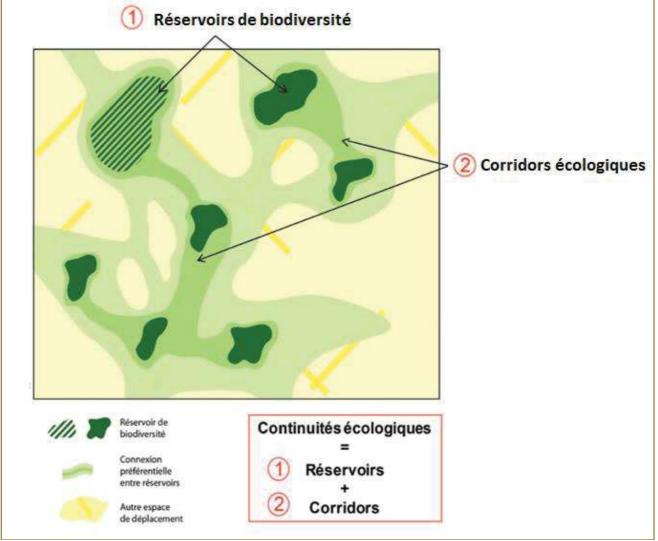
- Tout ou une partie des espaces protégés au titre des espaces naturels et du patrimoine naturel ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité;
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précèdent;
- O Les surfaces maintenues en couverture végétale permanente situées le long de certains cours d'eau, sections de cours d'eau et plans d'eau et d'une largeur d'au moins cinq mètres à partir de la rive.

La Trame Bleue comprend :

- O Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur des listes établies par l'agence Loire-Bretagne ;
- Les zones humides, dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité relatifs aux masses d'eau superficielles et souterraines définies pour les SDAGE, et notamment les zones humides dites « zones humides d'intérêt environnemental particulier » et « zones stratégiques pour la gestion de l'eau » ;
- o Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non mentionnées aux alinéas précédents.

La Trame Verte et Bleue est donc un réseau formé de **continuités écologiques** terrestres et aquatiques comprenant :

- Des **réservoirs de biodiversité**, qui désignent des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille et des caractéristiques adéquates, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- Des **corridors écologiques**, qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accompagnement de leur cycle de vie.

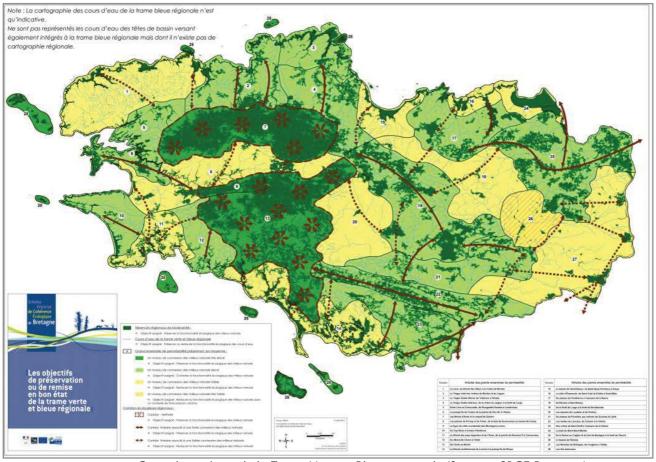


Composantes de la Trame Verte et Bleue (Source SRCE Bretagne)

La trame verte et bleue sur LOCMARIAQUER

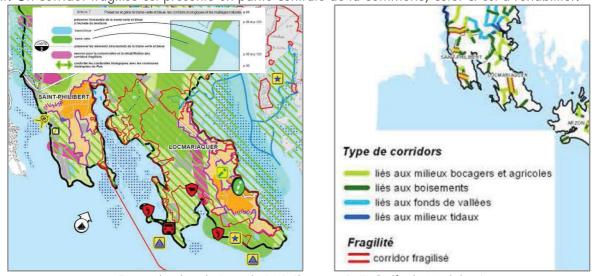
La définition de la trame verte et bleue de LOCMARIAQUER vient affiner les trames verte et bleue qui ont déjà été répertoriées au niveau supra communal.

Dans le SRCE la commune de LOCMARIAQUER s'inscrit dans l'ensemble « Littoral morbihannais de Lorient à la Presqu'île de Rhuys » présentant un niveau de connexion des milieux naturels faibles. L'objectif étant de restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels.



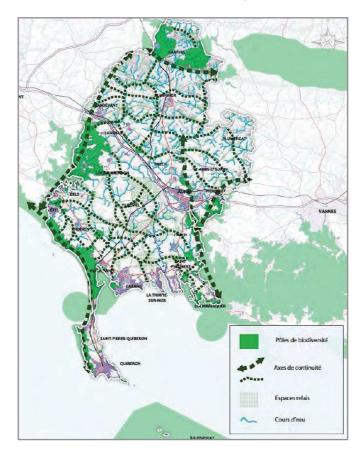
Carte de synthèse de la Trame Verte et Bleue régionale (Source : SRCE Bretagne)

Au niveau du Parc Naturel Régional le plan de Parc répertorie la trame verte et bleue, ainsi que les corridors fragilisés. Ainsi au niveau de LOCMARIAQUER, la trame bleue est constituée de la rivière d'Auray La trame verte provient du Nord de la commune et une autre partie est répertoriée sur le littoral entre les Pierres Plates et Kerpenhir. Un corridor fragilisé est présente en partie centrale de la commune, celui-ci est à réhabiliter.



Extrait du plan de Parc du PNR (Source : PNR Golfe du Morbihan)

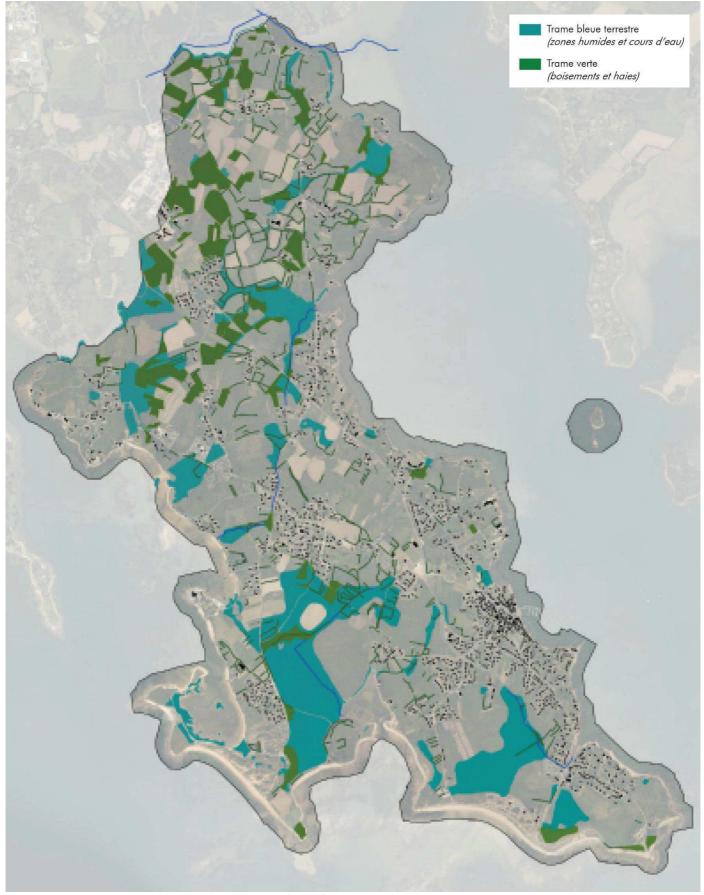
A l'échelle du Pays d'Auray les pôles de biodiversité sont présents en pourtour de la commune, ils reprennent en grandes parties les limites des sites Natura 2000. Les axes de continuité sont la rivière d'Auray, la partie Nord de la commune au niveau de Kerinis/Kercadoret, et l'axe Ouest / Est qui relie Saint-Pierre Lopérec au bourg.



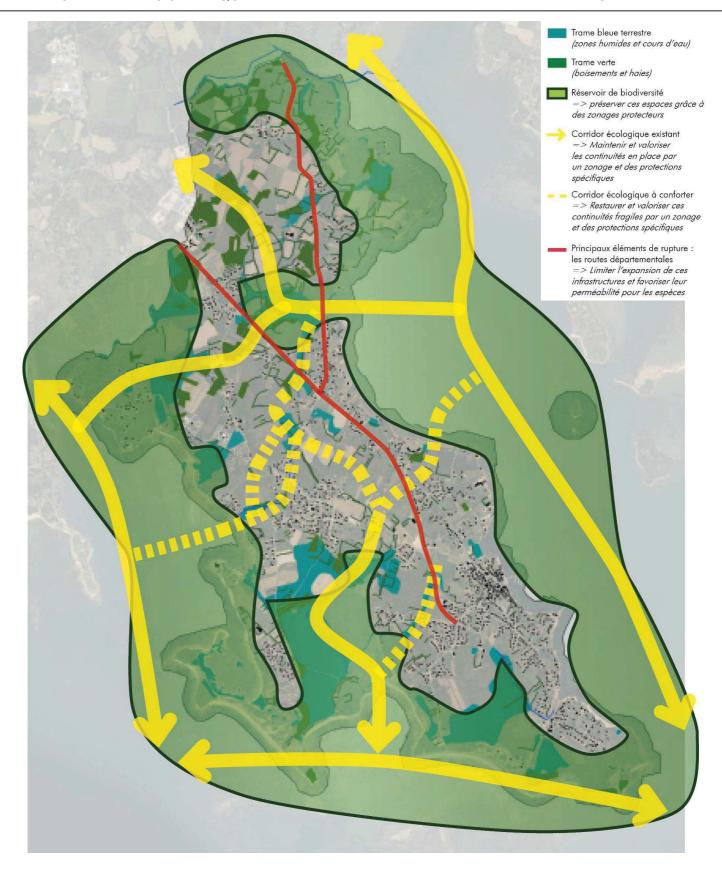
Extrait de la trame écologique du SCoT (Source : DOO du SCoT du Pays d'Auray)

Une analyse plus fine au niveau communale a ainsi été menée, elle prend en compte les réseaux de cours d'eau et des zones humides pour la trame bleue, et le réseau de boisement et de haies pour la trame verte.

Les cartes ci-dessous permettent d'apprécier les deux trames, puis leurs connexions.



Les cours d'eau, zones humides, bois et bocage sur LOCMARIAQUER



Les continuités de la Trame Verte et Bleue sur LOCMARIAQUER

Les pourtours de la commune présentent de vastes réservoirs de biodiversité, les circulations d'espèces y sont importantes. Dans la partie Nord de la commune deux corridors permettent de relier l'Ouest à l'Est et le Nord depuis les réservoirs. Le Sud de la commune présente quelques corridors, cependant ceux-ci sont en mauvais état, notamment la trame verte qui est fracturée. Par ailleurs, les axes de circulations forment de véritables coupures pour la traversée des espèces.

Les grandes lignes des documents supra-communaux se retrouvent à l'échelle communale. Cependant l'axe de continuité répertoriée au SCoT entre Saint-Pierre Lopérec et le bourg est relativement fragile. L'axe fort Ouest Est se situe plus au Nord de la commune.

Les principales incidences théoriques de l'urbanisation sur le milieu biologique peuvent être résumées de la manière suivante :

- Destruction/fragmentation des milieux: l'urbanisation des terrains s'effectue au détriment d'espaces agricoles ou d'espaces naturels. Ces milieux sont transformés et perdent la majorité de leurs fonctions biologiques. Selon les milieux biologiques concernés, leur destruction peut avoir des incidences sur les continuités écologiques et provoquer l'isolement et le morcellement d'autres milieux non directement impactés. L'urbanisation nouvelle interviendrait principalement sur des parcelles situées en dents creuses ou cœurs d'ilots et par conséquent sur des terrains déjà soumis à des pressions urbaines importantes. Les incidences de l'urbanisation sur les milieux et les continuités écologiques naturels seront ainsi limitées.
- **Pressions liées aux activités humaines** : l'urbanisation génère différentes pressions indirectes sur les milieux biologiques. Ces pressions peuvent être dues :
 - à des rejets qui vont dégrader la qualité des milieux : eaux usées, eaux pluviales, déchets. L'impact de ces rejets sur la qualité des milieux aquatiques dépend des capacités de traitements (assainissement, gestion des déchets,...)
 - à la dispersion d'espèces invasives qui vont perturber les milieux naturels
 - à une exploitation ou une fréquentation accrue de certains milieux naturels qui peut provoquer diverses nuisances pour la vie biologique de certaines espèces (dégradation d'habitats, piétinements d'espèces végétales, dérangement d'espèces animales).
- Incidences sur les usages et l'occupation des terrains : les règles d'urbanisme fixent un cadre réglementaire pour les usages des sols. A ce titre, elles peuvent influencer l'occupation des sols et les modes de gestion des milieux naturels.

EN CONCLUSION

Nous recensons ci-dessous les enjeux environnementaux du territoire sur les différentes composantes de l'environnement ainsi que les atouts et faiblesses relatifs à ces enjeux.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX — MILIEU BIOLOGIQUE

Zones d'inventaire	Respecter les objectifs des différentes zones de protection	
et de protection	Atouts	Faiblesses
environnementale	De nombreuses protections sur la	
	commune.	

7	Préserver les zones humides et leurs fonctions		
Zones humides et cours d'eau	Atouts	Faiblesses	
cours a eau	Vaste réseau de zones humides et de		
	cours d'eau.		

Boisements et	Protéger les maillages bocagers et les petits boisements	
bocage	Atouts	Faiblesses
		Des boisements et un bocage à conforter.

	Maintenir l'agrica	Maintenir l'agriculture et limiter l'enfrichement	
Milieux agricoles	Atouts	Faiblesses	
		Pression urbaine sur les terres agricoles.	
		Des terres qui s'enfrichent.	

Trame verte et	Atouts	Faiblesses
bleue	Une trame bleue bien présente sur la	Une trame verte à conforter, notamment sur la
blede	commune.	partie Sud de la commune, où les continuités sont
		très fragilisées

3. Les ressources, les risques et les pollutions

LES RESSOURCES

Energie

Loi d'orientation sur l'énergie du 13 Juillet 2005

La France s'est donnée un but à atteindre en termes de production énergétique au travers de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 dite « loi POPE » : parmi les orientations de la politique énergétique, il est prévu de diviser par 4 l'émission de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (ce qui équivaut à une réduction d'intensité énergétique finale de 2,5 % par an d'ici à 2030). A l'horizon 2020, 23 % des besoins énergétiques devront être assurés par des énergies renouvelables.

Lois Grenelle I et Grenelle II

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite « loi Grenelle I ») formalise les 268 engagements du Grenelle de l'environnement. Elle a été suivie par la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle II ») qui complète, applique et territorialise la loi Grenelle I.

Ces lois traduisent législativement les travaux du Grenelle de l'environnement et décrivent respectivement les objectifs à atteindre et les mesures techniques à mettre en œuvre. L'énergie et le climat constituent un axe majeur de ces lois qui prévoient notamment la réalisation de Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), la réalisation de bilans des émissions de gaz à effet de serre, la mise en place de Plans Climat-Energie Territoriaux, la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

La loi du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Sur LOCMARIAQUER la consommation d'électricité s'élève en 2013 à 12,4GWh, et celle des énergies renouvelables à 2,2GWh (source : Bretagne-environnement).

Eolien

La région Bretagne est la seconde région la plus ventée de France, et le Morbihan s'est fixé des objectifs importants en termes d'intégration de parcs éoliens sur son territoire. 14 sites étaient implantés en 2009, et 39 autres parcs étaient autorisés. Le 1 juillet 2009 le potentiel global de puissance installée était le suivant :

- 95 MW en activité,
- 257 MW autorisés ou en cours d'instruction,
- 204,4 MW de capacité résiduelle.

Selon le schéma éolien terrestre mis en place en 2012 par la région dans le cadre du schéma climat air énergie, la commune de LOCMARIAQUER se trouve en zone favorable au développement de l'énergie éolienne. À noter toutefois que ce schéma a été établi à une échelle régionale et que l'avis présenté n'est qu'indicatif.

Energie hydroélectrique

Dans ce domaine, le département a exploité l'ensemble des possibilités actuelles et ce, depuis 2005. En 2009, la production d'électricité d'origine hydraulique dans le Morbihan était de 4,6% de la production électrique du département. On observe en 2010, une légère progression. Cependant, la production reste inférieure à 2008.

Il n'existe pas d'infrastructure de production d'énergie hydroélectrique à LOCMARIAQUER.

Solaire

L'énergie solaire se compose de deux types : le photovoltaïque pour la production d'électricité, et le thermique pour la production d'eau chaude. Sur LOCMARIAQUER, les installations photovoltaïques sont bien présentes avec 11 installations pour une production de 0,1GWh en 2013. Concernant le solaire thermique en 2013, cela correspondait à 5 installations pour une production inférieure à 0,1GWh. Ces installations sont certainement des installations individuelles.

Bois-énergie

Le bois est une ressource renouvelable utilisée sur toute la France, et le CO2 émis lors de la combustion du bois est réutilisé par les forêts pour leur croissance. En 2010, 31 chaufferies bois à alimentation automatique étaient installées dans le Morbihan, dont 21 en fonctionnement. Les essais réalisés dans le Morbihan ont été convaincants et les programmes sont renouvelés jusqu'en 2013 avec des objectifs plus poussés. De plus, l'utilisation du bois en chauffage d'appoint est encore très présente en Bretagne.

Actuellement, aucune chaufferie bois n'est présente sur la commune. Cependant, l'utilisation du bois bûche est présente sur la commune avec une consommation de 2,1GWh.

Economie d'énergie

En France, c'est le secteur du bâtiment qui consomme le plus d'énergie, 42,5 % de l'énergie finale totale, et il génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le grenelle de l'environnement prévoit de réduire durablement les consommations énergétiques des bâtiments. Articles 3 à 6 de la loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009. Même si la consommation énergétique des constructions neuves a été divisée par deux depuis 1974, le grenelle prévoit aujourd'hui de les diviser par 3 grâce à une nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012 et de parvenir à des bâtiments à énergie positive en 2020.

La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (2002/91/CE) a pour objectif de promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Cette directive impose deux principes qui sont :

- Des exigences minimales de performance énergétique
- Un diagnostic pour les bâtiments neufs et existants

Le profil énergétique du Pays d'Auray établi en 2010 met en avant l'importance de la consommation énergétique imputable aux secteurs résidentiel et tertiaire de plus la moitié de la consommation totale ; viennent ensuite les transports, et dans une moindre mesure l'industrie, l'agriculture et la pêche.

• Alimentation en eau potable

L'adduction en eau potable de LOCMARIAQUER est assurée par AQTA avec une production et un transport assurés par Eau du Morbihan. L'eau provient de l'usine de Tréauray, celle-ci étant reliée à un réseau plus vaste à l'échelle du département, qui évite ainsi les risques de pénuries. Ensuite c'est la SAUR qui assure la distribution de l'eau potable pour la commune. La capacité de distribution en eau potable du territoire est assuré : le projet de développement de Locmariaquer étant compatible avec le SCoT qui lui-même tient compte des enjeux liés à cette question.

Ressources minières/carrières

Aucune structure d'extraction n'est implantée sur LOCMARIAQUER.

Ressources foncières

Cette partie est traitée dans le rapport de présentation PARTIE 2 – TERRITOIRE ET POPULATION, CHAPITRE 1 – ORGANISATION DU TERRITOIRE, 4 – LA CONSOMMATION FONCIERE

L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif est géré par AQTA avec une exploitation par la SAUR Centre Bretagne. Une nouvelle station d'épuration a été mise en place en 2013 sur la commune de SAINT PHILIBERT. Elle permet de traiter les effluents des communes de LOCMARIAQUER, SAINT PHILIBERT ET CRAC'H pour une capacité totale de 21 500 EqH (charge enregistrée en 2014 : 8 589 EqH). Le rejet s'effectue au niveau de la rivière d'Auray, dans un étier privé. Cette localisation a fait l'objet d'un contentieux, qui a abouti à une annulation de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2010 autorisant l'extension de la station d'épuration de Kerran le 13 novembre 2015. La capacité et la conformité de l'équipement ne sont pas remises en cause, mais une solution devra être trouvée pour délocaliser le rejet à un autre endroit. Un schéma directeur datant de 2011 prévoit un Programme de travaux en cohérence avec les perspectives de développement des trois communes.

L'ouvrage d'assainissement collectif des eaux usées étant mutualisé aux trois communes, chaque document d'urbanisme prend en compte les projets de développement des communes voisines, pour s'assurer que la capacité de charge de la station reste conforme. Le tableau ci-dessous permet d'estimer les incidences de l'évolution démographique des communes sur le fonctionnement de la station :

Commune	Echéance du PLU	Population 2015	Objectifs démographiques
CRACH	2026	3413	+435
SAINT-PHILIBERT	2028	1572	+400
LOCMARIAQUER	2030	1611	+300
TOTAL		6596	+1135
A l'horizon 2030, environ 7731 habitants pour une STEP de 21 500EqH			

Données transmises par AQTA.

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif de la commune est géré par AQTA, celui-ci est traité en régie. 14 communes sont adhérentes sur les 24 que compte l'intercommunalité, LOCMARIAQUER en fait partie. Sur les 361 installations présentes sur la commune 8% sont inacceptables et 50% acceptables avec un risque fort. Par ailleurs, une part importante des installations est en zone de raccordement futur au réseau collectif d'après le schéma directeur.

Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est une question primordiale de l'aménagement du territoire.

Un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales a été réalisé en 2014. Il identifie les secteurs présentant un dysfonctionnement et donc un risque de débordement et établi les travaux à réaliser pour remédier à ces situations.

Un zonage d'assainissement des eaux pluviales est réalisé conjointement à l'élaboration du PLU par la société SBEA, il sera soumis à enquête publique en même temps que le PLU. Il prescrit les mesures à mettre en place pour limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, à l'échelle de la commune et pour l'ensemble des zones d'extension de l'urbanisation. Ces prescriptions sont reprises dans le règlement du PLU.

Le zonage d'assainissement pluvial a plusieurs objectifs :

- La compensation des ruissellements et de leurs effets par des techniques compensatoires ou alternatives qui contribuent également au piégeage des pollutions à la source,
- La prise en compte de facteurs hydrauliques visant à freiner la concentration des écoulements vers les secteurs aval, la préservation des zones naturelles d'expansion des eaux et des zones aptes à leur infiltration,
- La protection des milieux naturels et la prise en compte des impacts de la pollution transitée par les réseaux pluviaux dans le milieu naturel.

LES DECHETS

La collecte

C'est la communauté de communes d'AQTA qui exerce la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

En 2013, ce sont 64 511 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur le territoire d'AQTA, (765kg par habitant/an en moyenne), avec une tendance à la baisse sur les dernières années.

La déchèterie la plus proche de LOCMARIAQUER est située à CRAC'H.

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets est également géré par AQTA. Elle gère ainsi les déchets des 24 communes ce qui représente 84 349 habitants. L'intercommunalité est dotée de 6 déchèteries, d'une unité d'élimination à Plouharnel.

En 2013, ce sont 64 511 tonnes de déchets ménagers et assimilées qui ont été traités, cela représente 765kg/hab.

Le traitement de ces déchets s'effectue dans ces proportions :

46,40% vers la valorisation matière et organique

53,31% vers l'incinération sans récupération d'énergie et le stockage

LES RISQUES

Risques naturels

LOCMARIAQUER est soumise aux risques naturels suivants :

- Inondation
- Inondation Par submersions marines
- Mouvement de terrain Tassements différentiels
- Phénomènes météorologiques Tempête et grains (vent)
- Séisme (Zone de sismicité 2)

Sur la commune, 4 arrêtés de catastrophes naturelles ont été recensés depuis 1987. Ils concernent :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/2008	10/03/2008	15/05/2008	22/05/2008
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/2010	28/02/2010	30/03/2010	02/04/2010

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle à LOCMARIAQUER Source : Prim.net (mise à jour 2015)

Risques d'inondations et de submersions marines

La commune de LOCMARIAQUER n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Les submersions marines sont « des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères. Elles envahissent en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eaux marines franchissent des ouvrages de protection».



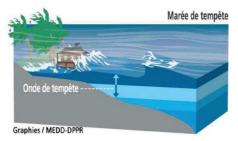
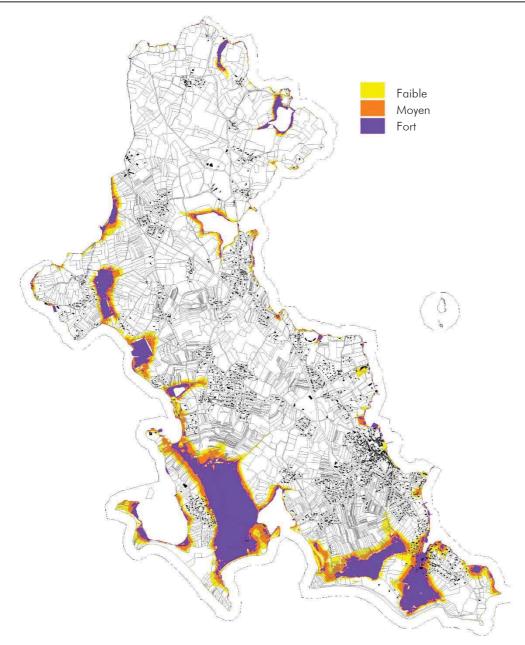


Illustration du phénomène de submersion marine

Les submersions marines dans le Morbihan sont dues :

- à la rupture ou à la destruction d'un cordon dunaire à la suite d'une érosion intensive,
- au débordement ou à la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement exceptionnel par des "paquets de mer",
- à une surcote dans les zones estuariennes.

La commune de LOCMARIAQUER est concernée par le risque d'inondation par submersion marine.



Secteurs concernés par la submersion marine à LOCMARIAQUER (aléa +60cm)

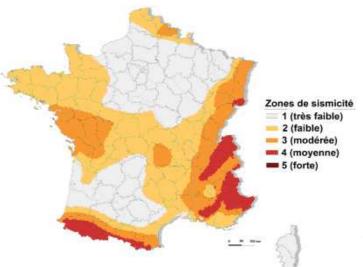
Risques d'érosion

En lien avec les tempêtes et l'augmentation du niveau de la mer le phénomène d'érosion s'accélère. La commune présente un fort linéaire de côte exposée. A l'intérieur du Golfe le phénomène est plus limité, le choc mécanique des vagues étant moindre.

Certaines activités peuvent accélérer le phénomène d'érosion, notamment en fragilisant la végétation sous-marine et terrestre qui maintient les sols le long des côtes. Ces activités sont par exemple : l'urbanisation, le mouillage avec ancre, les sentiers littoraux, la dispersion d'effluents, ...

Risques sismiques

LOCMARIAQUER est soumis à un faible risque sismique (zone2) comme l'ensemble des communes du Morbihan. Dans ces zones, les règles de construction parasismiques sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégories III et IV. Elles sont également obligatoires pour les travaux lourds, pour les bâtiments de catégorie IV (décret 2010-1254 du 22 octobre

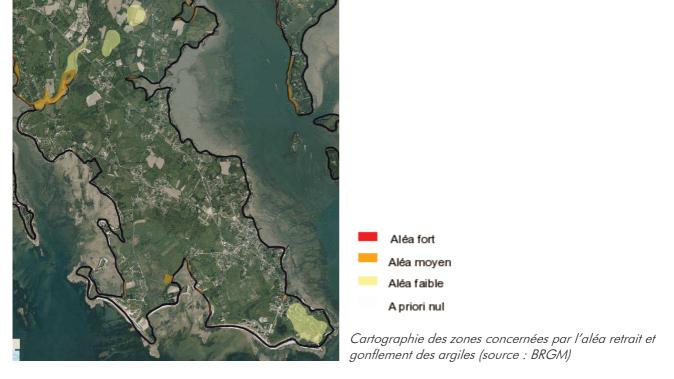


2010). Les grandes lignes de ces règles de construction parasismique sont :

- la prise en compte de la nature du sol et du mouvement du sol attendu,
- la qualité des matériaux utilisés,
- la conception générale de l'ouvrage (qui doit allier résistance et déformabilité),
- l'assemblage des différents éléments qui composent le bâtiment (chaînages),
- la bonne exécution des travaux.

Risques de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, soit d'origine anthropique soit d'origine naturelle en fonction de la disposition des couches géologiques.



Plusieurs zones sur la commune sont concernées, au nord et au sud par un aléa faible, et à certains endroit sur la côte par un aléa moyen. Les principales zones d'habitat sont peu soumises à cet aléa.

Le phénomène de retrait et le gonflement des argiles ont pour conséquence des fissurations du bâti qui engendrent des dégâts considérables aux bâtiments. Le matériau argileux se modifie en fonction de sa teneur en eau. Lorsqu'il est asséché, il est dur et cassant, tandis qu'avec un certain degré d'humidité il se transforme en matériau plastique et malléable. Ces modifications s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures.

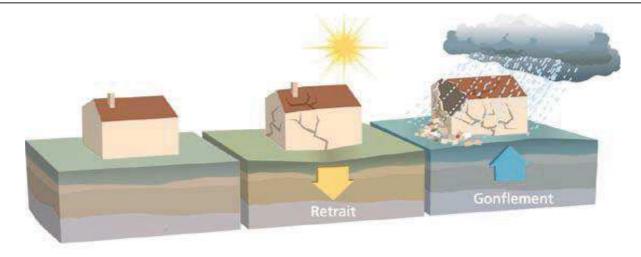


Schéma du mécanisme et des conséquences du retrait et gonflement des argiles

Risques technologiques

La commune de LOCMARIAQUER n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Il n'existe pas non plus d'installations classées sur la commune.

La commune héberge 7 sites inventoriés dans la Basias (Inventaire historique des sites industriels et activités de services). Seuls 2 d'entre eux sont encore en activité : un camp de vacances (gaz) et une station pour bateaux (hydrocarbure). Parmi les sites dont l'activité a été arrêtée on compte : 1 DLI (gaz), 1 atelier de menuiserie, 1 garage (hydrocarbure), 2 stations-services et 1 décharge sauvage.

Qualité de l'air

Les stations de mesure de la qualité de l'air les plus proches sont celles de Vannes (postes de Roscanvec et de l'Université Tous Ages). Sur les deux stations la qualité de l'air est bonne, à noter toutefois taux d'ozone supérieur à la moyenne nationale sur les deux stations. Ce polluant directement liés à la circulation automobile s'accumule d'autant plus en l'absence de vent et par fort ensoleillement. Ce gaz voyage et peut donc provenir d'autres régions.

EN CONCLUSION

Nous recensons ci-dessous les enjeux environnementaux du territoire sur les différentes composantes de l'environnement ainsi que les atouts et faiblesses relatifs à ces enjeux.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX — RESSOURCES, POLLUTIONS, RISQUES

	Favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables			
	Atouts	Faiblesses		
	Des installations de production d'énergie renouvelable existantes.	Pas de parc de production sur la commune.		
	Favoriser les économies d'eau			
Ressources	Atouts	Faiblesses		
		Pas d'actions spécifiques en ce sens.		
	Economiser le foncier			
	Atouts	Faiblesses		
		Des nombreuses extensions d'urbanisation		
		récentes.		

	Améliorer la qualité des rejets			
Assainissement	Atouts	Faiblesses		
	Un assainissement collectif qui est conforme en termes d'usage.	Un assainissement non collectif qui présente des faiblesses.		

	Réduire la production de déchets et améliorer le recyclage		
Déchets	Atouts	Faiblesses	
	Une diminution du volume de déchets par habitant.		

	Limiter la vulnérabilité face aux risques		
	Atouts	Faiblesses	
Risques	Des risques identifiés sur la commune,		
	avec des périmètres définis et des		
	préconisations associées.		

4. Le cadre de vie et les nuisances

LES PAYSAGES

Les entités paysagères

Cette partie est traitée dans le rapport de présentation PARTIE 2 – TERRITOIRE ET POPULATION, CHAPITRE 1 – ORGANISATION DU TERRITOIRE, 1 – LES ENTITES PAYSAGERES.

LES NUISANCES SONORES

Infrastructures de transports terrestres

Sur LOCMARIAQUER, les principales sources d'émissions sonores sont constituées par les voiries. L'article 23 de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté préfectoral du 13 mars 2009 posent les principes de la prise en compte de ces nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité.

Ces textes définissent un classement sonore, en 5 catégories, auquel sont associées des prescriptions en matière d'isolement acoustique. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée (de 300m pour la catégorie 1 à 10m pour la catégorie 5).

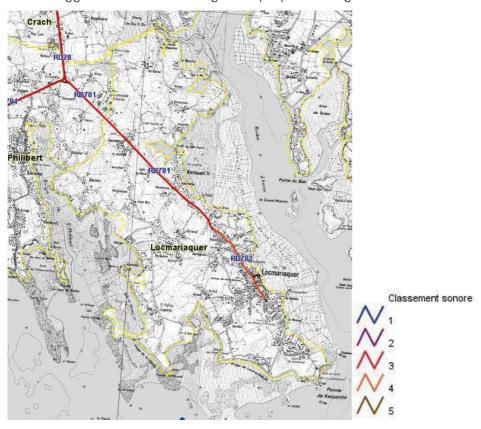
Niveau sonore de référence L _{Aeq} (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L _{Aeq} (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	Catégorie 2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	Catégorie 3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	Catégorie 4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	Catégorie 5	10 m

Classement des infrastructures de transports terrestres des secteurs affectés par le bruit et valeur de l'isolement minimal en fonction de la catégorie de l'infrastructure

En application de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes de bruits et des Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sont en cours d'élaboration.

Actuellement, le PPBE du Morbihan a été réalisé pour les routes nationales supportant un trafic de plus de 6 millions de véhicules/an. Ils seront par la suite mis en œuvre pour les infrastructures de moindre importance (voies routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an).

LOCMARIAQUER est traversée par la RD781 classée en catégorie 3 depuis le Nord de la commune jusqu'à la limite d'agglomération et en catégorie 4 jusqu'au bourg.



Classement sonore des voies (Source : Cartelie)

Autres nuisances sonores

D'autres activités sont également susceptibles de générer des nuisances sonores : activités industrielles et artisanales, activités touristiques, de loisirs ou sportives, camping, etc.

- Plusieurs activités d'artisanat, de commerce et de services sont regroupées dans la ZA de KERRAN, au Nord de la commune.
- Certaines activités sportives et équipements de la commune sont situées à proximité immédiate du bourg.
- La commune compte plusieurs campings, dont certains à proximité de zones d'habitat.

En l'absence d'activités spécifiques possédant une législation propre, la réglementation applicable est la législation sur les bruits de voisinage :

- Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (abroge décret n°95-408 du 18 avril 1995) et modifiant le Code de la santé publique, et article R.1334-33 du Code de la santé publique,
- Arrêté Préfectoral du 12 décembre 2003 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le Morbihan.

LES DEPLACEMENTS

Cette partie est traitée en PARTIE 2 – TERRITOIRE ET POPULATION, CHAPITRE 1 – ORGANISATION DU TERRITOIRE, 7 – DEPLACEMENTS.

EN CONCLUSION

Synthèse

Nous recensons ci-dessous les enjeux environnementaux du territoire sur les différentes composantes de l'environnement ainsi que les atouts et faiblesses relatifs à ces enjeux identifiés sur le territoire de LOCMARIAQUER.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX — CADRE DE VIE ET NUISANCES

	Maintenir des paysages de qualité		
Paysages	Atouts	Faiblesses	
	Une variété de paysage qui créée des ambiances contrastées.		

Les nuisances	Pas d'enjeu identifié
sonores	1 40 4 5.1.

	Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture		
Déplacements	Atouts	Faiblesses	
	Des itinéraires pédestres de loisirs, un	Des déplacements actuellement dominés par la	
	réseau de voie cyclable	voiture. Une desserte par les transports collectifs	
		quasi inexistante.	

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire de LOCMARIAQUER s'inscrit dans un environnement naturel riche. Le projet de PLU doit donc mettre en œuvre une série de mesures et d'outils pour tenir compte de ce patrimoine et faire en sorte de le préserver.

Les principaux enjeux retenus sont les suivants :

- Préserver les milieux naturels remarquables identifiés par des périmètres de protection (Natura 2000 ;
 ZNIEFF)
- Préserver les milieux naturels locaux identifiés dans la trame verte et bleue : cours d'eau, zones humides, boisements et réseau bocager.
- Mettre en œuvre une politique efficace de gestion de l'eau : milieux aquatiques, eau potable, eaux usées, eaux pluviales.
- Prendre en compte les risques naturels identifiés sur le territoire : sismicité, gonflements d'argiles, inondations, submersion marine.
- Préserver le cadre de vie et les grandes entités naturelles présentées dans la partie suivante.

La 3^e partie du présent rapport de présentation intitulée « Projet de PLU » explique les moyens mis en œuvre pour répondre aux enjeux notamment environnementaux du territoire.

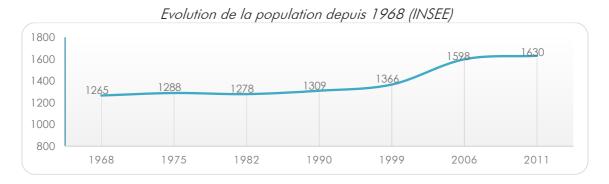
La 4° partie du présent rapport de présentation intitulée « Evaluation des incidences sur le projet » évalue ces moyens mis en œuvre.

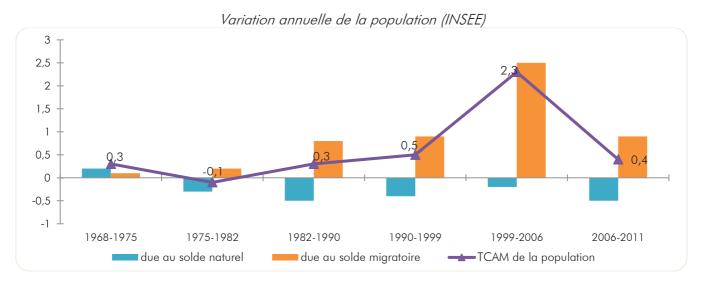
PARTIE 2: TERRITOIRE ET POPULATION

CHAPITRE 1: DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

1. Evolution démographique

LOCMARIAQUER a connu une très forte période de croissance entre 1999 et 2006 (+2,3% par an, liée à des opérations d'aménagement), pour reprendre un rythme moins soutenu sur la période 2006-2011. C'est le solde migratoire qui est le moteur de la croissance démographique sur la commune.





Le vieillissement de la population s'accentue fortement, avec une part des plus de 60ans de 43,3%. Ceci se confirme avec l'indice de jeunesse (moins de 20ans/plus de 60ans) de la commune qui est très faible : de 0,4, contre 0,6 pour CRAC'H et 0,84 pour le Morbihan.

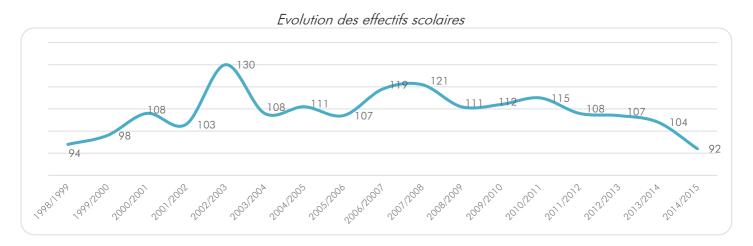




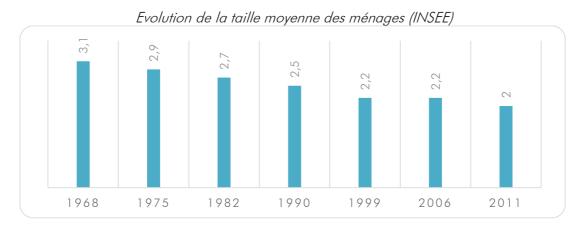
Evolution de la structure par âge (INSEE)

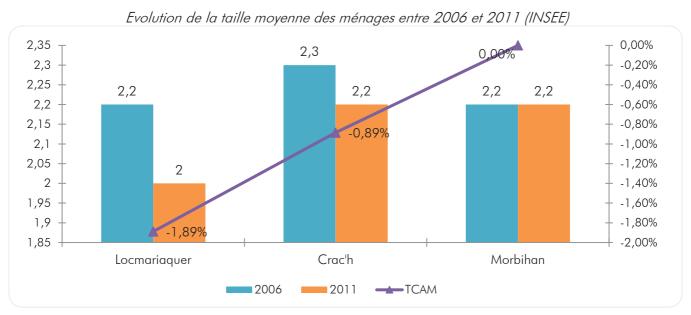


Les conséquences de ce vieillissement se ressentent sur les effectifs scolaires. Après des décennies de stagnation (autour de 8%), le taux de natalité a diminué (6,8% en 2011). Des conséquences sur les effectifs scolaires, déjà en baisse, sont à prévoir. Avec un départ des élèves du primaire vers le collège et pas de relève au niveau maternelle.



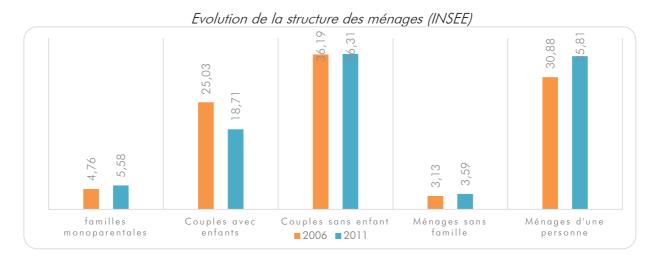
Le nombre de ménages augmente, mais leur taille diminue. En effet, la taille des ménages n'a cessé de diminuer pour arriver à 2 personnes par ménage en 2001, excepté sur la période 1999/2006. Le taux de décroissance a été important sur la période 2006/2011 du fait du vieillissement prononcé de la population. Cela implique de construire plus de logements à population égale et des logements plus petits.

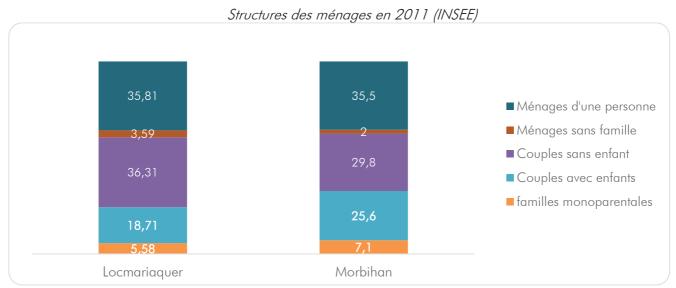




La structure des ménages évolue également avec des ménages unipersonnels qui augmentent au détriment des couples avec enfants. Ainsi 24,3% des ménages ont des enfants en charge contre 30% en 2006 sur la commune.

En 2011, les ménages avec enfants représentent 32,7% des ménages sur le département, soit 8,4 points de plus que LOCMARIAQUER.

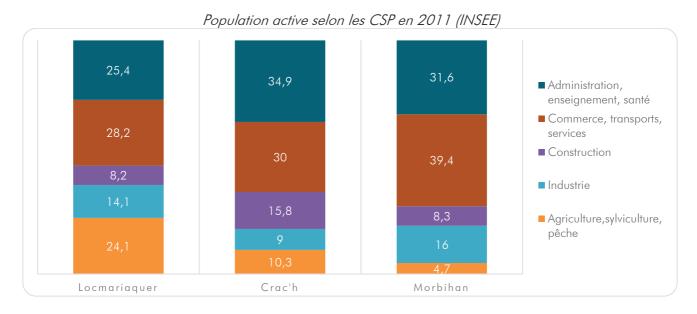




Les catégories socio-professionnelles (CSP) évoluent sans bouleversement. Elles ont peu évolué sur la commune entre 2006 et 2011. La catégorie des agriculteurs a tout de même diminué de moitié. Cette baisse est à mettre en lien avec le recul de l'activité agricole et à la crise ostréicole.



Par rapport aux autres territoires de comparaison, on note un déficit de la part des professions intermédiaires, alors que la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est plus importante. Cela peut s'expliquer avec la présence d'activités touristiques.



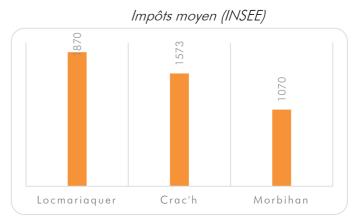
Par rapport aux autres territoires de comparaison, l'impôt moyen sur le revenu est plus élevé et le nombre de foyers fiscaux imposables est plus important.

Impôts sur le revenu (INSEE)

Foyers fiscaux imposables

Foyers ficaux non imposables

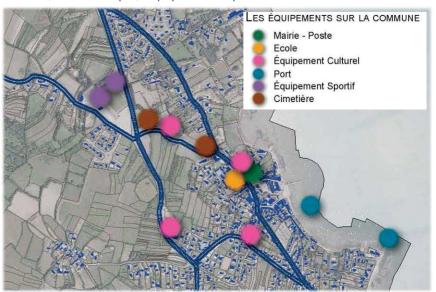
Signature of the surface of the surface



Les équipements de la commune sont adaptés à sa taille. En effet, elle dispose des équipements de proximité nécessaires à l'animation d'une petite ville : école, médiathèque, équipements sportifs.

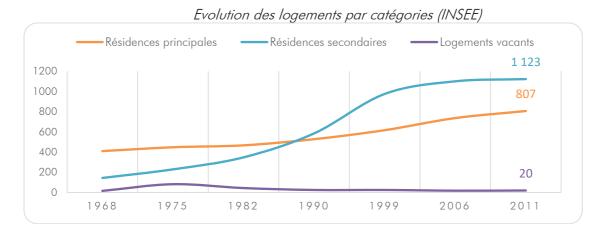
L'enjeu pour ces équipements qui sont tous situés dans le centre-bourg, sera de maintenir une population à l'année permettant de les faire vivre; notamment les équipements scolaires.

Par ailleurs, la population vieillissant, une réflexion est à mener sur les besoins en équipement et en logement pour cette population.

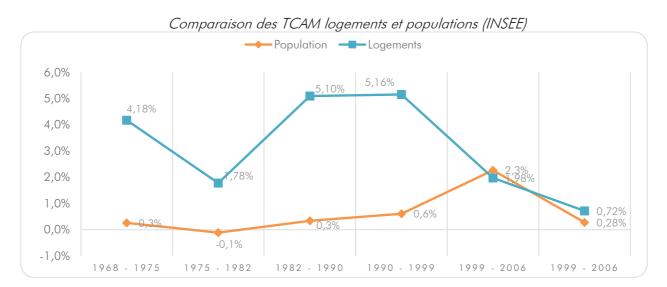


2. Evolution du parc de logements

La croissance des logements a été continue depuis 1968.

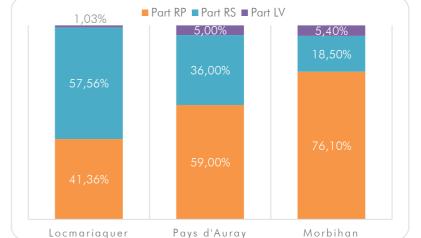


Elle est nettement plus élevée que la croissance de la population jusqu'à la fin des années 90 car le nombre de résidences secondaires est à cette époque importante et la taille des ménages diminue. Entre 1999 et 2006, les croissances de population et de logements sont sensiblement égales. A cette époque, le rythme de croissance des résidences secondaires diminue et la taille des ménages se stabilise. Entre 2006 et 2011, la croissance des logements est légèrement supérieure à celle de la population. Cette différence s'explique principalement par une taille des ménages qui diminue fortement sur cette période.

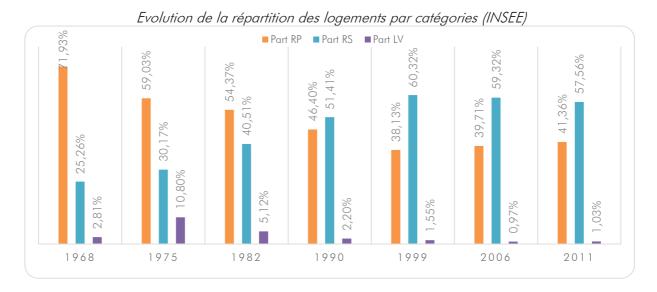


La commune connait une répartition des logements caractéristique des communes littorales et touristiques. A partir de 1990, les résidences secondaires sont plus importantes que les résidences principales. Cependant, depuis 1999, la proportion des résidences secondaires diminue sensiblement du fait notamment de la transformation de résidences secondaires en résidences principales.

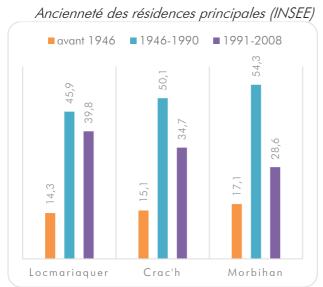
A noter que le taux de vacances est peu élevé, traduisant ainsi une pression importante sur le logement.

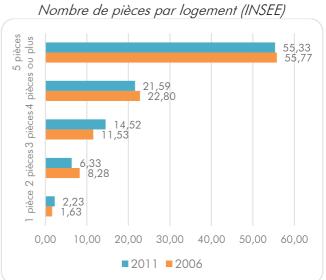


Répartition des logements par catégorie en 2011 (INSEE)

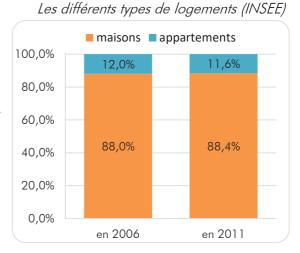


Le parc de logement est relativement récent sur la commune par rapport aux territoires de comparaison. Les logements sont de plus en plus grands alors même que la taille des ménages diminue. A noter tout de même que les logements de trois pièces et une pièce ont augmenté, traduisant ainsi une nouvelle demande correspondant à la structure des ménages actuelle. La taille moyenne des maisons en résidence principale est de 4,9 pièces contre 2,8 pièces pour les appartements.





La maison pavillonnaire domine largement le parc de logements. La proportion a même légèrement augmenté entre 2006 et 2011 passant de 88% à 88,4%. Ce qui est à contrecourant du principe de densification et d'économie du foncier du contexte règlementaire actuel.



Type de logement et catégorie de logements (INSEE)



43,3% des maisons sur la commune sont des résidences principales en 2011 contre 42,1% en 2006. Concernant les appartements, la proportion est un peu moins importante : 38,9% des appartements sont des résidences principales. En revanche, leur proportion a augmenté entre 2006 et 2011 traduisant ainsi le phénomène de résidences secondaires qui se transforment en résidences principales.

La part des propriétaires est nettement plus importante que la moyenne départementale : presque 78% contre 67,6% dans le département. Cette répartition n'est pas surprenante pour une commune littorale touristique où la location est faiblement représentée. Ceci s'explique plus par un déficit d'offre que de demande.

En revanche la part des logements aidés a augmenté sur le territoire. Selon les sources de l'ADIL, la commune compte 37 logements HLM :

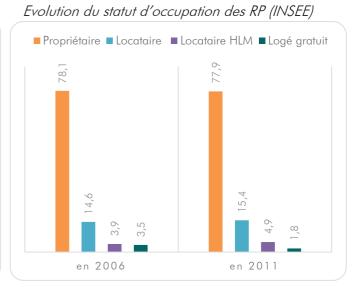
- Le Votten: 7 logements (3 individuels et 4 collectifs) mis en service en 1997
- Rue du Bronzo : 20 logements collectifs mis en service en 2000
- Lotissement de Keréré : 10 logements individuels mis en service en 2007

Selon le fichier commun de la demande au 01/07/2014, on recense 13 demandes avec LOCMARIAQUER en choix $n^{\circ}1$ (5 en choix $n^{\circ}2$, 12 en choix $n^{\circ}3$, 30 en choix $n^{\circ}4$)

Statut d'occupation des RP en 2011 (INSEE)

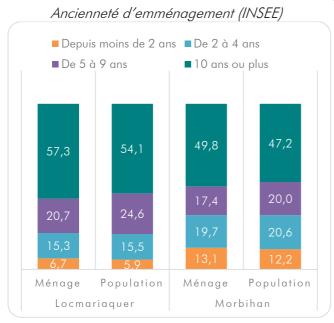
Locmariaquer Morbihan

Propriétaire Locataire Locataire Logé gratuit HLM

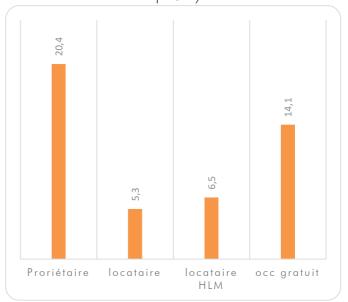


Le statut d'occupation a des incidences sur l'ancienneté d'emménagement et le renouvellement de population. L'ancienneté d'emménagement est relativement importante sur la commune, plus que sur la moyenne départementale.

A l'inverse, les nouvelles arrivées sont peu importantes au regard des chiffres du département : 6,7% des ménages sont arrivés depuis moins de 2 ans sur LOCMARIAQUER contre 13,1% à l'échelle départementale. Ceci peut bien sûr s'expliquer par des prix du foncier élevés et un contexte règlementaire contraignant. L'ancienneté d'emménagement moyenne est 4 fois plus importante chez les propriétaires que les locataires, d'où l'importance d'avoir du locatif pour renouveler la population. Cela constitue la porte d'entrée du parcours résidentiel.

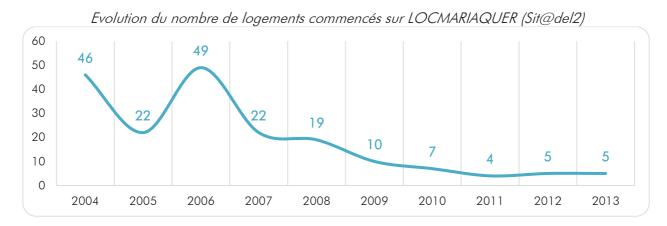




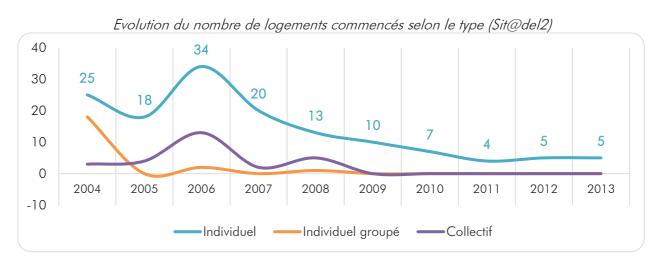


LE MARCHE DE LA CONSTRUCTION NEUVE

Les impacts de la crise économique sur le marché de la construction neuve sont forts et se sont fait sentir dès 2008, passant ainsi de 22 constructions en 2007 à 5 en 2013.



Le marché de la construction neuve est quasi exclusivement porté par les logements individuels. Ce sont ces mêmes logements qui sont le plus impactés par les effets de la crise économique.

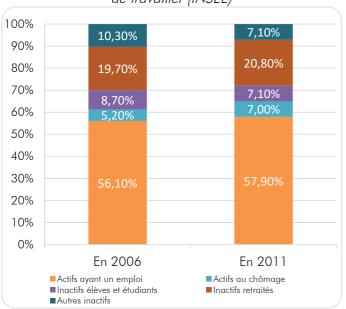


3. Dynamiques économiques

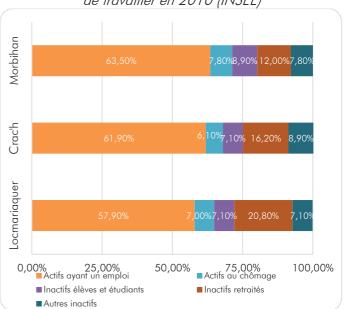
L'EMPLOI

Les actifs sont moins nombreux sur la commune. Parmi la population en âge de travailler, la commune de LOCMARIAQUER compte seulement 64,9% d'actifs (occupés ou au chômage). Ce pourcentage, moins important que sur les territoires de comparaison, s'explique par un vieillissement de la population plus prononcé sur la commune. Le taux d'activité parmi les 15 ans et plus confirme ce vieillissement prononcé, puisqu'il diminue entre 2006 et 2011, et qu'il est nettement moins important que la moyenne départementale. A noter également que les actifs au chômage représentent 7% de la population en âge de travailler contre 5% en 2006.

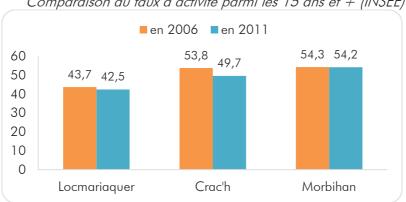
Population de 15 à 64 ans en âge de travailler (INSEE)



Population de 15 à 64 ans en âge de travailler en 2010 (INSEE)



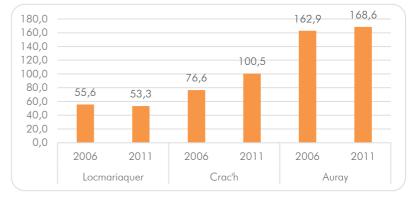
Comparaison du taux d'activité parmi les 15 ans et + (INSEE)



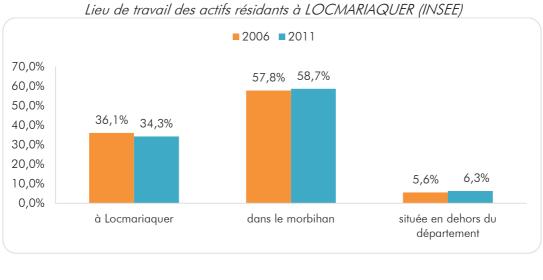
Indicateur de concentration d'emploi (INSEE)

Le taux d'indicateur de concentration d'emploi a baissé sur la commune entre 2006 et 2011. Il est représentatif des petites communes situées en périphérie des pôles d'emplois mais disposant quand mêmes d'activités économiques sur leurs territoires.

Seuls 34,3% des actifs résidant LOCMARIAQUER travaillent sur la commune. Les actifs qui travaillent en dehors de la commune



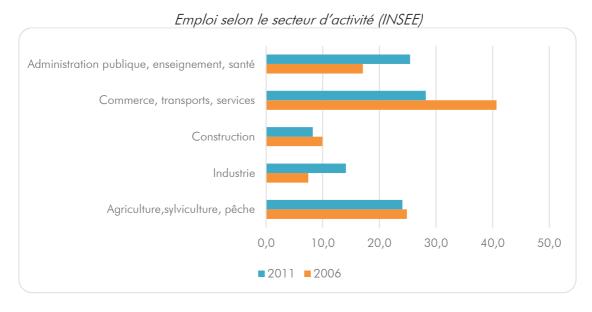
travaillent principalement dans le département. Cependant la part des personnes travaillant en dehors du département a augmenté et risque d'augmenter avec le phénomène de télétravail.





LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La commune de LOCMARIAQUER a un profil atypique concernant les activités économiques sur son territoire puisque les activités primaires représentent 24,1% des emplois et 24% des entreprises. Ce taux est nettement inférieur sur les territoires de comparaison. A l'inverse le secteur commerces, transports, services ne représente que 28,2% des emplois (mais 53,7% des établissements). Si la catégorie administration, enseignement, santé ne représente que 25,4% des emplois et 8% des établissements, elle connait une forte progression entre 2006 et 2011.



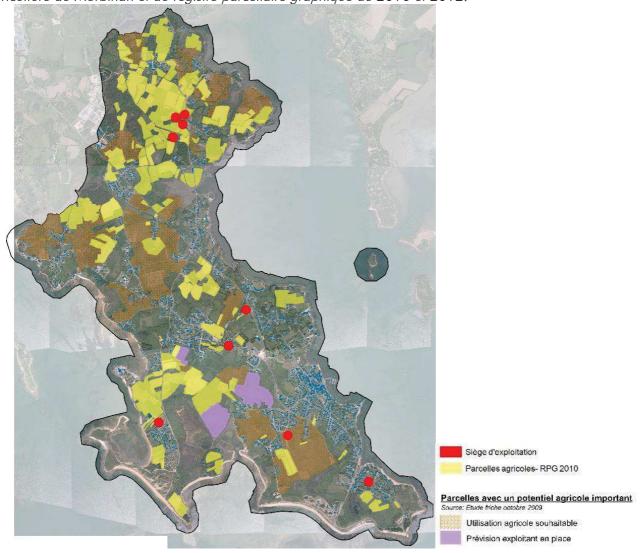
Emploi selon le secteur d'activité en 2011 (INSEE)

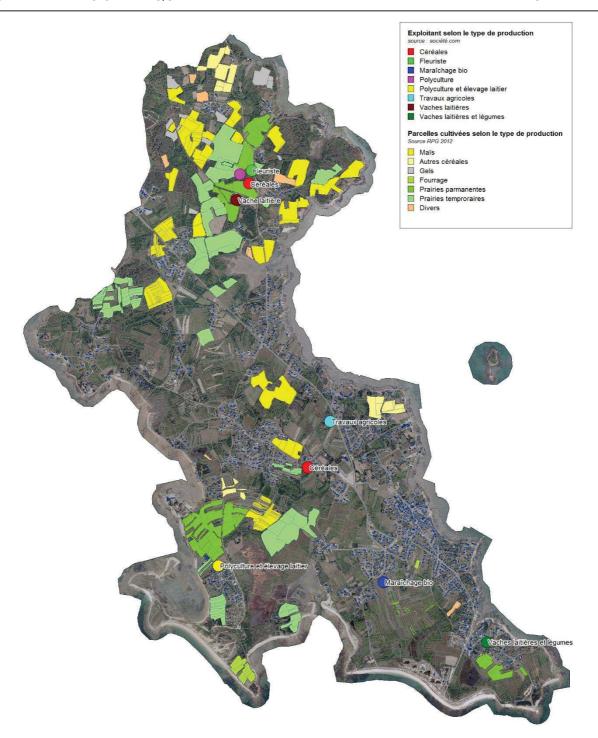
Etablissement par secteurs d'activité en 2011 (INSEE)



L'ACTIVITE AGRICOLE

Les données sur l'activité agricole sont issues du diagnostic agricole réalisé en 2010 par la Chambre d'Agriculture du Morbihan et du registre parcellaire graphique de 2010 et 2012.





En 2010, la commune comptait 7 sièges d'exploitation. La surface agricole utile (SAU) était peu étendue, elle couvrait 140 ha en 2010, soit 12,7% de la commune, celle-ci a encore diminué.

Les espaces agricoles sur la commune ont tendance à se réduire avec un phénomène d'enfrichement des terres, notamment sur le centre et le Sud de la commune. Un réinvestissement des terres agricoles serait donc souhaitable afin de rouvrir les milieux.

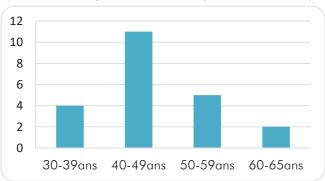
L'AQUACULTURE ET L'OSTRÉICULTURE



Ce sont 328ha de concessions qui sont présents sur la commune, ce qui représente 6% de la superficie des concessions morbihannaises. 40 sites conchylicoles se trouvent sur LOCMARIAQUER en 2013, dont 22 entreprises qui exploitent 176ha des concessions (54%) et dont 18 sites sont en transmission, secondaires ou en veille. Les entreprises exploitantes représentent 16% des entreprises du Pays d'Auray.

Cependant la crise ostréicole n'a pas épargné la commune puisque l'on observe une baisse 44% des entreprises entre 2006 et 2013. Ainsi en 2013, cela représente 76 emplois (=60ETP), contre 107 en 2006 (=97ETP). Soit une baisse de 26% sur l'emploi, et une baisse de 38% sur les ETP.

Pyramide des âges des chefs d'exploitations conchylicoles en 2013 (CRC)



Le statut juridique est majoritairement en entreprise individuelle (73%), avec une forte représentation des entreprises d'origine familiale ; cependant l'origine des exploitants tend à se diversifier.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 47ans, ce qui implique un enjeu de transmission dans les 10ans à venir. Cette transmission est perçue comme difficile par les professionnels. Un tiers des exploitants n'envisage pas de transmettre le site terrestre.

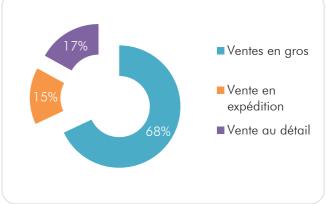
Représentation de systèmes de commercialisation

Les espèces concernées sont les huîtres creuses majoritairement, les huîtres plates, les palourdes et les coques. Leurs ventes s'effectuent principalement en gros et un établissement sur deux pratique la vente au détail.

Les espaces bâtis des exploitations (chantiers) sont aujourd'hui exploités à 100%. De ce fait 1/3 des professionnels souhaitent agrandir leurs sites terrestres, voire recherchent un nouveau site.

Les professionnels ont majoritairement adapté leurs modes d'exploitation. Plus concrètement, ils ont reporté l'exploitation en eau profonde (Baie de Quiberon) vers

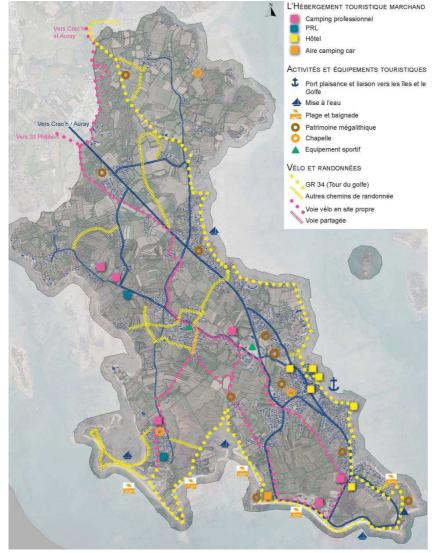
des exploitations conchylicoles en 2013 (CRC)



l'élevage en poches sur estran. Par ailleurs, ils sont passés en élevage en surélevé sur tables, notamment pour se prémunir de la prédation (daurades...). Afin de palier à la crise des stratégies de diversification émergent.

Deux sites d'exploitation sur 10 comprennent une habitation. Sur 11% des sites, l'habitation est intégrée à l'atelier de production. Par ailleurs, dans un cas sur deux, les sites sont implantés à l'interface terre-mer, avec une configuration d'atelier en terrain privé, et terre-pleins/bassins attenant sur domaine public maritime. C'est donc un enjeu fort de maintien du foncier conchylicole et des unités fonctionnelles terre-mer.

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE



touristiques en 2014

Située entre l'océan et le Golfe du Morbihan, la commune dispose nombreux atouts pour un tourisme familial « à taille humaine » :

- Des paysages variés entre Golfe et océan où les nombreuses interactions terre/mer offrent des espaces naturels remarquables.
- Un patrimoine mégalithique et bâti hameau, ancienne ferme,...) (petit ponctuant le territoire et qui animent les nombreux circuits de randonnée.
- Des activités nautiques : plage, mise à l'eau, voile,...
 - Un port qui vient d'être réaménagé
 - Des ligisons vers les îles et le Golfe
- Une mise en valeur du territoire avec l'aménagement de nombreux chemins de vélo en lien avec les randonnée et communes voisines.

La commune dispose d'une capacité d'hébergements touristiques importante, près de 8415 lits soit 5 fois la population résidente à l'année. Cet hébergement est touristique diversifié, repose principalement les sur résidences secondaires (68,3% de la capacité d'accueil en lits touristiques) et les campings (27,1% de la capacité total et 85% de la capacité de l'hébergement marchand).

Capacité d'accueil en lits

Résidences secondaires

Campings

Hôtels

2

Meublés

1,9

Chambres d'hôtes

0,2

Gîtes

0,6

Campings

Campings

Campings

Chambres d'hôtes

0,2

Campings

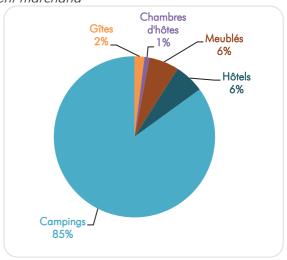
Campings

Campings

Campings

Campings

85%

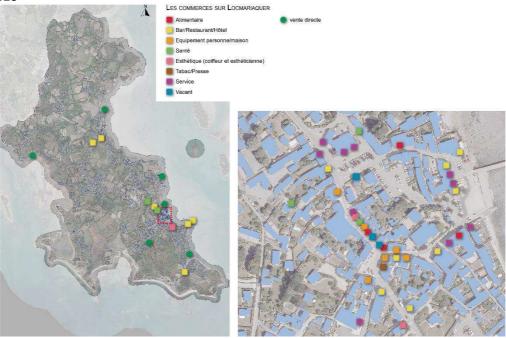


La capacité d'hébergement marchand risque de stagner car les possibilités d'extension ou de création de camping sont limitées par la loi littoral. Par ailleurs, il faut noter qu'au sein même des campings, la proportion d'emplacements loués à l'année augmente (elle passe de 15% à 20% entre 2009 et 2013). A contrario, l'hébergement en hôtel recule car les mises aux normes demandées entrainent la fermeture d'établissement. Pourtant dans un souci de diversification, il est nécessaire de maintenir ce type d'hébergement.

La pratique de camping caravaning sur parcelle privative existe également sur la commune mais est aujourd'hui difficilement quantifiable. Certains emplacements semblent apparemment occupés uniquement sur la période estivale, d'autre en revanche sont plus aménagés.

Les professionnels du tourisme constatent un manque de camping haut de gamme sur la commune, de gîte d'étape pour l'accueil de randonneurs (tour du golfe) et d'une aire de camping-cars.

LES COMMERCES



Les commerces sont principalement situés dans le centre bourg historique de LOCMARIAQUER. Les seuls commerces situés en dehors sont des bar/restaurant /hôtel implantés sur la pointe du Guilvin et au carrefour de Scarpoche. On trouve également des points de vente directe dans les chantiers ostréicoles et chez le maraicher. Grâce à l'activité touristique, LOCMARIAQUER connait une activité commerciale plus importante que sur d'autres communes de taille similaire. On trouve des commerces en équipement de la personne et de la maison. Cependant, pour beaucoup, il s'agit de commerces saisonniers.

La rue de la victoire dispose d'un linéaire commercial important, le port également. Sur la rue Wilson et la rue Clémenceau, on note la présence de commerces vacants.

Il n'y a pas de supermarché sur la commune. Le plus proche se situe à CRAC'H à environ 5km. La commune accueille deux marchés par semaine les mardi et samedi matin.

LA ZONE D'ACTIVITÉS DE KERRAN

Celle-ci s'étend sur LOCMARIAQUER et SAINT-PHILIBERT. Cette zone regroupe en majorité des activités liées au nautisme. La partie située sur la commune est limitée à une petite dizaine d'entreprises.



Au PNR du Golfe du Morbihan, la zone d'activités présente un objectif d'intensité faible, c'est-à-dire une densité minimale de 1200m² de surface de plancher/hectare.